

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

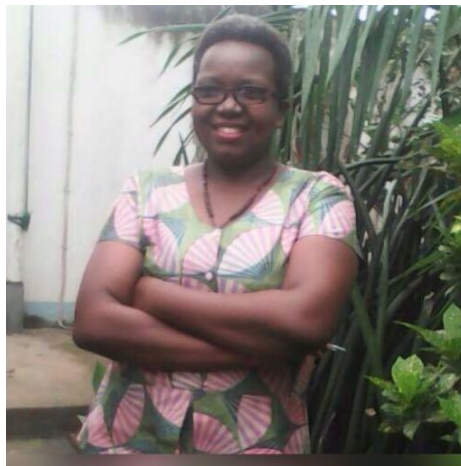
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin mensuel « ITEKA N'IJAMBO » n° 9 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

décembre 2016



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, Trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 1^{er} janvier 2017, au moins 378 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	5
<i>I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	7
<i>I.1 DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	7
<i>I.2. DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i>	8
<i>I.3. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS</i>	11
<i>I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	13
<i>I.4.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES</i>	13
<i>I.4.2. DES CAS DE DETENTIONS ILLEGALES</i>	21
<i>I.5. JUSTICE EQUITABLE</i>	23
<i>I.6. DU DROIT A LA LIBERTE D'ASSOCIATION</i>	26
<i>I.7. TRAFIC DES ETRES HUMAINS</i>	26
<i>I.8. DROIT A L'EDUCATION</i>	26
<i>I.9. SECURITE ALIMENTAIRE</i>	26
<i>I.10. DROIT A LA PROPRIETE FONCIERE</i>	28
<i>I.11. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	28
<i>II. DES FAITS SECURITAIRES</i>	29
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAUVRES</i>	29
<i>II.2. JUSTICE POPULAIRE</i>	30
<i>II.3. ATTAQUES ARMEES</i>	30
<i>II.4. D'AUTRES FAITS RAPPORTES</i>	31
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	38

SIGLES ET ABREVIATIONS

API : *Appui à la Protection des Institutions*

APRODH : *Association pour la Protection des Droits Humains et des Prisonniers*

AT : *Agent de Transmission*

BAE : *Brigade Anti-Emeutes*

CDS : *Centre de Santé*

CNDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNI : *Carte Nationale d'Identité*

COMIFAC : *Commission des Forêts de l'Afrique Centrale*

COSYBU : *Confédérations Syndicales du Burundi*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

CPP : *Code de Procédure Pénale*

DCE : *Direction Communal de l'Enseignement*

EAC : *East African Community*

EALA : *East African Legislative Assembly*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

ENS : *Ecole Normale Supérieure*

EP : *Ecole Primaire*

ETG : *Ecole Technique de Gestion*

FAB : *Forces Armées du Burundi*

FDN : *Force de Défense Nationale*

FNL : *Front National de Libération*

FRODEBU : *Front pour la Démocratie au Burundi*

MP : *Ministère Public*

MSD : *Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie*

NELCOM : *Pays des Lacs Equatoriaux du Bassin du Nil*

OBR : *Office Burundais des Recettes*

ODH : *Observateur des Droits Humains*

OMP : *Officier du Ministère Public*

ONG : *Organisation Non Gouvernementale*

ONU : *Organisation des Nations Unies*

OPJ : *Officier de Police Judiciaire*

PJ : *Police Judiciaire*

PSI : *Police de Sécurité Intérieure*

RDC : *République Démocratique du Congo*

RN : *Route Nationale*

RNODH : *Réseau National des Observateurs des Droits de l'Homme*

SNR : *Service National de Renseignement*

SOSUMO : *Société Sucrière du Moso*

SOTAVEBU : *Solidarité des Taxis Vélos du Burundi*

TGI : *Tribunal de Grande Instance*

TR : *Tribunal de Résidence*

UA : *Union Africaine*

UEA : *Université Espoir d'Afrique*

UNICEF : *United Nations Childrens Fund*

UPRONA : *Union pour le Progrès National*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

VQ : *Vol Qualifié*

1. INTRODUCTION

Ce bulletin mensuel sur la situation des droits de l'Homme est le 9^{ème} produit par la Ligue Iteka après avoir lancé un bulletin hebdomadaire d'informations, le 22 mars 2016. Il est ainsi un condensé des informations parues dans les bulletins hebdomadaires du mois de décembre 2016. Ce rythme permet à la Ligue Iteka de dégager mensuellement les grandes tendances par rapport aux violations des droits de l'Homme, de mettre en exergue les violations majeures, d'alerter à temps sur les graves violations des droits humains et sur la dégradation de l'état sécuritaire dans le pays.

Ce bulletin mensuel revient sur les faits de violations des droits de l'Homme parus dans les bulletins hebdomadaires ITEKA N'IJAMBO du n°36 au n°39, couvrant la période du 5 décembre 2016 au 1^{er} janvier 2017.

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 16 personnes ont été tuées, 21 torturées, 16 portées disparues et 302 personnes arrêtées arbitrairement par la police burundaise en collaboration avec des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir.

Au total 4 cadavres, 11 personnes blessées et 7 cas de VBG ont été répertoriés au cours de cette période couverte par ce bulletin.

Ce bulletin évoque un état d'intolérance politique aux conséquences graves dans le pays. Il relève notamment des cas d'arrestations arbitraires, de tortures et de disparitions forcées dont sont victimes des opposants politiques du FNL aile d'Agathon Rwasa, du CNDD Nyangoma et des citoyens des communes contestataires du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. Après la province de Makamba, une vague d'arrestations a été déclarée pendant cette période du rapport en province Bujumbura rural et commune Mugamba, en province Bururi.

Au moins 32 personnes ont été arrêtées après l'attaque perpétrée contre l'hôtel « Phoenecia » en province Bururi. Les sources sur place déplorent que ces arrestations aient ciblé des personnes innocentes dans cette affaire. La zone urbaine de Musaga en Mairie de Bujumbura et certaines localités du pays présumées être contre le pouvoir du CNDD-FDD continuent d'être la cible des opérations policières de répression.

Des ménages des présumés opposants du CNDD-FDD en commune Mubimbi, province Bujumbura rural ont été la cible des jeunes Imbonerakure qui ont mis du sang sur les portes des maisons.

Ce bulletin revient sur des faits de violation du droit à une justice équitable et sur le droit à la sécurité alimentaire qui est continuellement menacée au Burundi. Des taxes abusives, des contributions forcées au profit du parti au pouvoir et des institutions de l'Etat ainsi que des détournements des aides aggravent la situation socio-économique des ménages burundais.

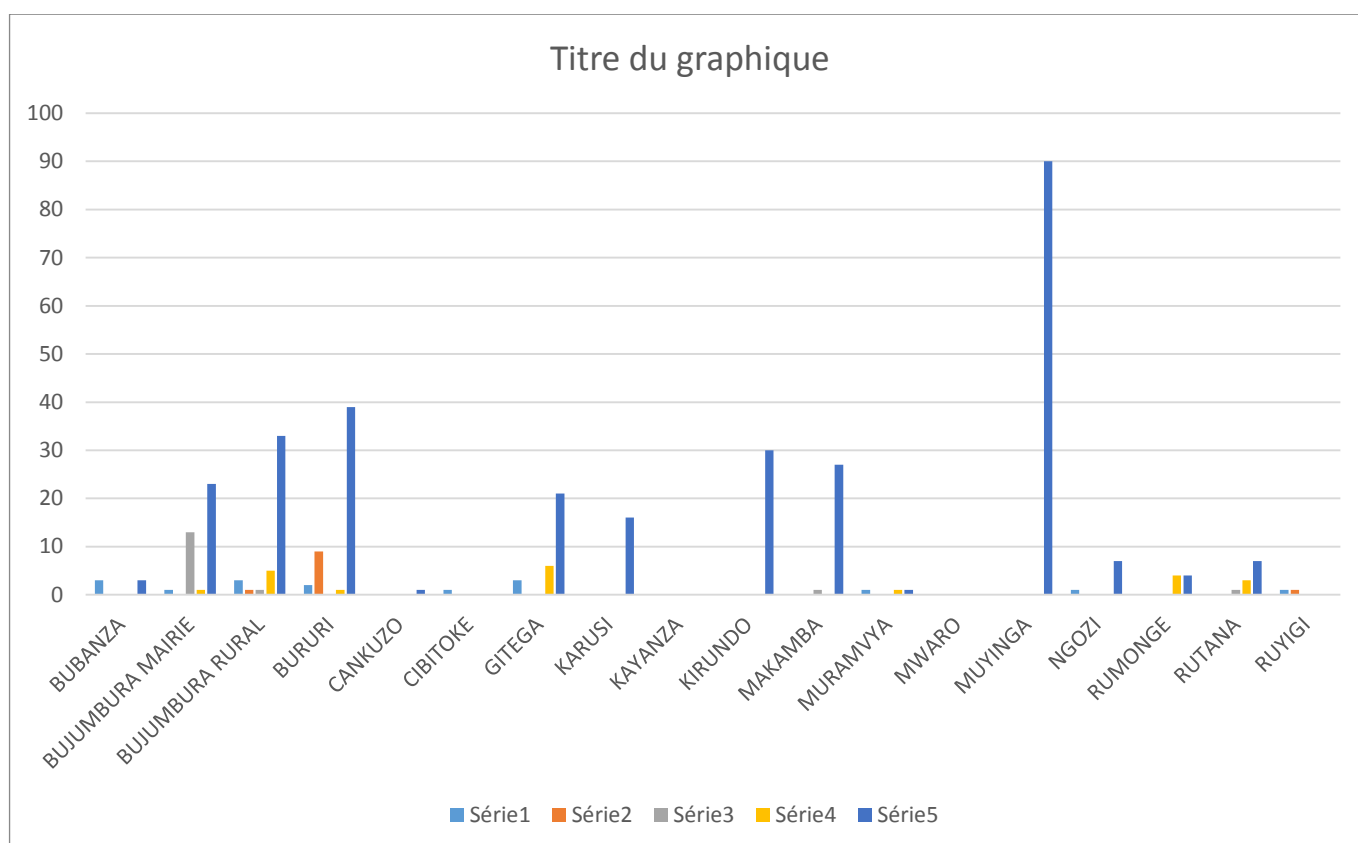
Ce bulletin évoque aussi le droit à la liberté d'expression et d'association menacé au Burundi, le trafic des êtres humains et les violences basées sur le genre qui sont le lot quotidien des burundais en général et des filles en particulier.

Le contexte sécuritaire se caractérise par des explosions de grenades qui montrent la prolifération des armes légères et de petits calibres dans certains coins du pays, des actes de terrorisme organisés par des jeunes Imbonerakure contre des présumés opposants du pouvoir en place.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de différents partenaires susceptibles d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

TABLEAU ET GRAPHIQUE ILLUSTRANT LES PRINCIPALES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME COMMISES AU BURUNDI AU MOIS DE DECEMBRE 2016

Province	P.TUEES	P.BLESSEES	P. DISPARUES	P.TORTUREES	P.ARRETEES
BUBANZA	3	0	0	0	3
BUJUMBURA MAIRIE	1	0	13	1	23
BUJUMBURA RURAL	3	1	1	5	33
BURURI	2	9	0	1	39
CANKUZO	0	0	0	0	1
CIBITOKÉ	1	0	0	0	0
GITEGA	3	0	0	6	21
KARUSI	0	0	0	0	16
KAYANZA	0	0	0	0	0
KIRUNDO	0	0	0	0	30
MAKAMBA	0	0	1	0	27
MURAMVYA	1	0	0	1	1
MWARO	0	0	0	0	0
MUYINGA	0	0	0	0	90
NGOZI	1	0	0	0	7
RUMONGE	0	0	0	4	4
RUTANA	0	0	1	3	7
RUYIGI	1	1	0	0	0
TOTAUX	16	11	16	21	302



Pendant cette période, 16 personnes au total ont été tuées et les provinces Gitega et Bujumbura rural viennent en tête avec 3 cas chacune.

Pour les blessés, 11 cas ont été enregistrés avec 9 cas en province Bururi. Cet effectif est plus élevé suite à l'attaque menée contre l'hôtel « Phoenicia».

La Mairie de Bujumbura vient en tête avec 13 cas sur les 16 cas de disparitions forcées enregistrés. Les quartiers dits contestataires du 3^{ème} mandat ont été la cible de la répression policière.

Concernant les tortures, la province de Gitega vient en tête avec 6 cas sur les 21 enregistrés. Dans cette province, des personnes de nationalité rwandaises ont été confondues à des rebelles et ont subis des actes de tortures.

Sur 302 cas d'arrestation arbitraire, les provinces de Muyinga, Bururi, Bujumbura rural et Kirundo ont respectivement 90 cas, 39 cas, 33 cas et 30 cas. En province Muyinga, il y a eu une rafle policière qui a visé les enfants de la rue et des prostitués. A Bururi, la rafle policière a ciblé des citoyens innocents après l'attaque contre l'Hôtel « Phoenicia». Pour la province de Bujumbura rural, il y a eu une vague d'arrestation qui a visé des opposants politiques. Cette explication convient aussi pour la province de Makamba qui enregistre 27 cas. Dans la province de Kirundo, il y a eu des arrestations qui ont visé les refoulés venus du Rwanda.

I. ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1 DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Un ministre assassiné en zone urbaine de Rohero, Mairie de Bujumbura

En date du 1^{er} janvier 2017, vers 1 heure du matin, Emmanuel Niyonkuru, âgé de 54 ans, ministre burundais de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, du gouvernement du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza, a été assassiné en zone urbaine de Rohero, Mairie de Bujumbura. Selon des sources policières, cette haute autorité issu du CNND-FDD, a été abattu à l'aide d'un fusil de type pistolet. Sénateur de la circonscription électorale de la province de Muramvya pour le mandat 2015-2020, il était aussi président en exercice de la conférence des ministres du NELCOM et président en exercice de la conférence des ministres de la COMIFAC. Cet assassinat suit celui de l'Honorable Afsa Mossi de l'EALA ainsi que la tentative d'assassinat du conseiller à la présidence chargé de communication Willy Nyamitwe.

Trois personnes tuées en commune et province Bubanza

Trois personnes d'une même famille Claver Bizimana, Aline Bizimana et leur enfant Kelly Irishura ont été tuées en date du 25 décembre 2016, vers 20 heures, sur la colline Murira-Muyange, zone Mitakataka, commune et province Bubanza. Le couple rentrait chez lui en provenance du CDS pour faire soigner leur enfant. Ils ont été surpris par un groupe d'hommes armés de machettes qui s'est rabattus sur eux et les ont assainis de coups de machettes. Selon des sources sur place, ce groupe qui a commis ce triple crime est composé de jeunes Imbonerakure qui étaient en patrouille au cours de cette période. Les mêmes sources indiquent que les jeunes Imbonerakure commettent beaucoup de forfaits dans cette partie du pays.

Un jeune homme tué en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

Dans la nuit du 27 au 28 décembre 2016, vers minuit, sur la colline Nyamaboko, zone Kiyenzi, commune Kanyosha, le prénommé Jean Marie, âgé de 25 ans, élève au Lycée Scheppers de Nyakabiga en seconde, a été tué fusillé par des hommes qui sont identifiés comme des jeunes Imbonerakure, selon nos sources. Ces derniers l'accusaient d'avoir soutenu le mouvement de contestation du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza qui a été organisé dans cette zone de la Mairie de Bujumbura, selon des sources sur place.

Un motard tué en commune et province Gitega

En date du 28 décembre 2016, vers la nuit, au quartier Mushasha, en commune et province Gitega, tout près de l'école technique Christ Roi, un motard du nom de Jean Bosco Ndereyimana a été tué fusillé par des hommes armés. Selon des sources sur place, des jeunes Imbonerakure en situation de pauvreté utilisent les armes qu'ils ont reçues de la part du pouvoir du CNDD-FDD pour dépouiller les citoyens de leurs biens de valeur en vue de les vendre et se procurer de l'argent. Une source sur place en province Gitega précise que ce sont ces jeunes Imbonerakure qui ont tendu une embuscade à la victime et ont dérobé la moto. En situation normale, le système de sécurité pouvait capturer les voleurs et retrouver la moto étant donné par ailleurs qu'il y a une forte présence de policiers dans cette partie de la province Gitega, selon la même source.

Un policier et un détenu tués en commune et province Gitega

Deux personnes dont un policier en fonction et un ancien policier détenu ont été tuées en date du 13 décembre 2016. Selon des témoins, le détenu tué est un ancien policier du nom de Rénovat Nimubona, retrouvé le matin du 14 décembre 2016 dans la vallée qui sépare les quartiers Shatanya du centre-ville de Gitega et Mushasha. La veille, le porte-parole de la police l'avait accusé d'être l'auteur de l'assassinat, dans un hôtel de la place, du policier Déo Manariyo alias Dinga, affecté à sa garde lors de sa sortie autorisée de la prison de Gitega. Des sources sur place indiquent que le détenu tué était connu pour avoir été impliqué dans le dossier de l'assassinat du Lieutenant-Général Adolphe Nshimirimana, l'ancien homme fort des services de sécurité burundais, tué en août 2015. La police burundaise a entretenu volontairement un flou autour de ce double assassinat, comme elle l'a toujours fait, en cas de crimes politiques d'Etat, selon une source de la police qui a suivi le cas. Cette même source nous indique que ce double crime a été planifié par le SNR pour éliminer un témoin gênant dans ce dossier brûlant de crime contre le Lieutenant-Général Adolphe Nshimirimana.

Une personne tuée en commune et province Ngozi

Une personne connue sous le surnom de Mkono a été tuée fusillée par la police en date du 9 décembre 2016 dans le quartier Muremera, au centre-ville de la province Ngozi. Selon des sources sur place, la personne tuée était recherchée par la police qui l'accusait de vol de vache. Les mêmes sources disent ne pas comprendre comment la police a usé d'une force disproportionnée alors que la victime n'avait pas d'armes sur elle.

1.2.DES CAS D'ENLEVEMENTS ET D'ARRESTATIONS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Une personne enlevée en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 1^{er} janvier 2017, sur la colline Nyamaboko, zone Kiyenzi, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, Alexis Nsabimana a été enlevé par un véhicule militaire. La victime a été conduite dans un endroit inconnu. Selon nos sources, elle est président des jeunes du parti FNL aile d'Agathon Rwasa en commune Kanyosha.

Une personne enlevée et portée disparue en province Rutana

En date du 30 décembre 2016, vers 20 heures, un commerçant de la province de Rutana, du nom d'Evariste Nyandwi alias Matwi, a été enlevé puis porté disparu quand il rentrait chez lui au chef-lieu de la province. Son véhicule a été retrouvé le lendemain en pleine rue, à côté de la maison régionale des sœurs à Rutana, selon des sources sur place. Ces mêmes sources nous indiquent que ses objets personnels se trouvant dans son véhicule avaient été chambardés. Les auteurs de cet enlèvement sont des jeunes Imbonerakure, d'après une autre source d'information.

Une personne enlevée et portée disparue en zone urbaine de Kamenge, Mairie de Bujumbura

En date du 29 décembre 2016, au quartier Gasenyi, zone urbaine de Kamenge, Mairie de Bujumbura, Jean Claude Ntiburumusi, étudiant de l'ENS et originaire de la colline Taba, commune Mugamba, province Bururi a été enlevé par des hommes non identifiés, selon des sources sur place.

Un ex-FAB porté disparu en commune Kibago, province Makamba

Un ex-FAB du nom de Grégoire Ngenzebuhoro, originaire de la colline Rurimba, commune Kibago, province Makamba est disparu depuis quelques jours. Sa famille confirme que le leur était au courant du plan du SNR en province Makamba de l'arrêter mais ne sait pas si il a fui ou tué. L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 décembre 2016 indique que plus de 10 militaires en retraite issus des ex-FAB de la composante sociale Tutsi, de la commune Kibago, province Makamba, ont fui leurs domiciles de peur d'être arrêtés et assassinés par le pouvoir du CNDD-FDD au niveau local.

Un jeune garçon de nationalité rwandaise arrêté et porté disparu en zone urbaine de Buterere, Mairie de Bujumbura

Un jeune garçon de nationalité rwandaise qui étudiait à l'UEA a été arrêté vers 16 heures en date du 12 décembre 2016 en zone urbaine de Buterere, Mairie de Bujumbura. Selon des témoins, ce jeune étudiant résidait à la 4^{ème} avenue au site de déplacés de Kiyange dans cette même zone où il venait de passer au moins deux mois. Les policiers en tenue de l'API qui l'ont arrêté, l'ont d'abord présenté au chef de quartier du site prénommé Samuel qui n'avait pas reconnu la personne. La victime a été ensuite embarquée dans un véhicule de police vers une destination inconnue. Une vieille maman surnommé « maman Pacy » chez qui le jeune garçon avait loué une chambre a pris fuite de peur d'être arrêtée car elle n'avait pas encore fait inscrire son locataire dans le cahier de ménage.

Une personne enlevée puis portée disparue en Maire de Bujumbura

En date du 7 décembre 2016, une personne du nom de Dieudonné Bigirimusi alias Muturage, résidant au quartier III en zone urbaine de Ngagara, a été enlevée par des hommes armés à bord d'une voiture du SNR. Les voisins pointent du doigt l'épouse de la victime comme étant la responsable de cette enlèvement et disparition. Ils révèlent que ce couple vivait en querelles quotidiennes et que la femme est en relation intime avec un haut responsable du SNR. Cette même source nous indique que la disparition de son mari n'a pas inquiété l'épouse, et pense par conséquent qu'elle en sait quelque chose.

Une personne enlevée puis portée disparue en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura

En date du 14 décembre 2016, une femme du nom de Micheline Kaneza a été enlevée en zone urbaine de Kanyosha, Mairie de Bujumbura. Selon des témoins, la victime se rendait en ville quand des hommes l'ont interceptée en cours de chemin et l'ont conduite à une destination inconnue.

Sept détenus de la prison de Mpimba sans nouvelles de leur destination

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 novembre 2016 indique qu'après d'incessantes convocations au bureau de la direction de la prison centrale de Mpimba, 7 détenus ont été transférés vers une destination non encore connue le 9 novembre 2016.

Des sources en provenance de la prison de Mpimba en Mairie de Bujumbura ont affirmé ne pas avoir de nouvelles sur les détenus Jean Claude Ndayishimiye et Gérard Nahimana, tous membres du parti MSD, Derrick Muyaga, accusé de collaboration avec des rebelles, Franck ainsi que le nommé Makata, des Imbonerakure du CNDD-FDD, accusés par leurs compères d'être à la solde de la direction de Mpimba pour rapporter les faits et gestes des prisonniers. Leurs familles disaient ne pas savoir où les leurs avaient été transférés et craignaient pour leur sécurité. Des témoins ont affirmé avoir vu ces détenus menottés sortir de la prison centrale de Mpimba, en compagnie des policiers qui étaient commandés par le directeur de la prison.

Personne dans cette prison n'avait compris pourquoi Franck et Makata, des confidents du directeur, avaient été destitués de leurs fonctions de chefs de sécurité à la prison et conduits en même temps que les 5 autres vers un lieu inconnu jusqu'à ce moment.

Un pasteur de l'église Rehoth porté disparu en Mairie de Bujumbura

Le représentant légal de l'église Rehoth du Burundi, Jean Louis Musanabasize, est porté disparu depuis le 5 décembre 2016. Selon des témoins, la victime avait répondu à une convocation du TR de la zone urbaine de Ngagara, suite à une plainte qui avait été déposée par son adjoint Ferdinand Munyaneza. Un véhicule TI du SNR l'a enlevé en cour de route et l'a conduit à une destination inconnue, selon notre source. Les deux leaders d'église entretenaient depuis quelques jours un conflit lié à la gestion des fonds de cette église. Une autre cause du conflit est le fait que le leader de l'église, Jean Louis Musanabasize, avait refusé à son adjoint le droit d'avoir une seconde épouse et venait de réunir l'Assemblée générale de l'église pour obtenir leur soutien contre cette polygamie d'un pasteur d'église.

Jean Louis Musanabasize avait convoqué les pasteurs de l'intérieur du pays. L'ordre du jour était la polygamie qui caractérisait le pasteur Ferdinand. Celui-ci venait d'abandonner sa femme vivant à l'intérieur du pays, pour prendre une deuxième épouse, selon notre source. Pour l'Assemblée générale, « ce comportement n'était pas digne d'un pasteur de l'Eglise », rapporte un fidèle de l'église Rehoth.

Selon des sources proches de cette église, Jean Louis Musanabasize a commencé à recevoir des menaces d'assassinats, quelques temps après la réunion.

« Celui qui voulait épouser une 2^{ème} femme a alors adopté une stratégie de semer la terreur parmi tous ceux qui se sont opposés à ce second mariage jusqu'à leur dire qu'il va les faire tuer et les jeter dans la rivière Kanyaru. Le pasteur avait eu le soin de révéler ces menaces à d'autres pasteurs », rapportent ces mêmes sources.

Après ces menaces, le Représentant Légal de l'église Rehoth a été accusé de détournement des fonds de cette église. L'argent aurait été détourné le jour de l'Assemblée générale qui devait analyser le cas de polygamie du représentant suppléant. C'est ce dernier, Ferdinand Munyaneza, qui a justement accusé son supérieur.

Le jour de l'Assemblée, il a retiré 290.000 fbu des caisses de l'église. L'OPJ qui avait ce dossier lui avait conseillé de déposer plainte auprès du tribunal, poursuivent nos sources.

C'est dans ces circonstances que Jean Louis Musanabasize, le représentant légal de l'église est porté disparu depuis le 5 décembre 2016. Son adjoint Ferdinand Munyaneza a collaboré avec des agents du SNR pour commettre le forfait, selon les mêmes sources.

Une personne enlevée et portée disparue en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Le nommé Remy Ntishumbusha, habitant du quartier Musaga, en commune Muha, Mairie de Bujumbura, a été enlevé en date du 9 décembre 2016 au centre-ville de la Mairie de Bujumbura puis conduit dans un endroit inconnu. Sa famille l'a cherché dans différents cachots de la ville, en vain. Elle craignait pour sa sécurité dans un contexte où beaucoup de jeunes de ce quartier contestataire du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza, ont été tués, enlevés et portés disparus dans les mêmes circonstances.

I.3. DES CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS

Une personne torturée en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Caritas Kanyange, chef de quartier adjoint Kinanira I, zone urbaine de Musaga a été torturée en date du 28 décembre 2016, vers 19 heures. Selon des sources sur place, un agent de police connu sous le surnom d'Obama la punissait parce qu'elle lui avait empêché de prendre par force une chèvre qui se trouvait dans un véhicule de type Hiace immatriculé CA1937, tout près de la station de Musaga. Ce policier se bagarrait avec le convoyeur de ce véhicule de transport prénommé Aimé.

Deux personnes torturées en commune et province Rutana

Un jeune homme Benoit Sindayigaya et sa mère Léonie Manisha, originaire de la colline Mwayi, commune et province Rutana ont été victimes de tortures. Selon des témoins sur place, le responsable du SNR Jovin Cishahayo en province Rutana en compagnie de jeunes Imbonerakure est auteur de ce crime. Accusé de détention illégale d'arme, le jeune homme a été arrêté en date du 25 décembre 2016 et conduit à la résidence du chef SNR où il a subi des scènes de tortures graves dans le but de lui faire avouer être auteur d'un coup de feu entendu sur sa colline, la veille. Tentant d'intervenir pour innocenter son fils que le chef provincial SNR avait retourné à la maison, ligoté et en état critique, la mère a aussi été victime de punition et d'intimidation. D'autres enfants de la veuve de Gordien Niyongabo, ancien militaire ex-FAB, ont aussi été tabassés par des Imbonerakure qui ont assiégé et envahi le ménage. Les Imbonerakure connus sous les appellations de Mudiho, Wadara, Nijimbere, Saïdi et Buregeya étaient plus actifs dans cette opération de chasse à l'homme. La famille est en débandade et deux enfants restent introuvables. Aucune autorité administrative n'est intervenue pour tranquilliser les esprits. Pourtant, indique notre source, la population de la colline Mwayi est dépassée par l'événement et crie à l'injustice que subissent la veuve et ses enfants. Les habitants de cette colline vivent dans une peur panique et beaucoup d'entre eux ne logent plus dans leurs ménages après ces incidents.

Une personne torturée en commune Rutegama, province Muramvya

En date du 26 décembre 2016, le prénommé Lewis, a été torturé et grièvement blessé en commune Rutegama, province Muramvya. Selon des sources sur place, des jeunes Imbonerakure dont un certain Bunyovu l'ont accusé de s'être chamaillé avec son épouse.

Une personne torturée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 16 décembre 2016, une personne prénommée Emile, vivant à la 13^{ème} avenue en zone Muramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, a été torturée par des jeunes Imbonerakure de la localité. La victime avait quitté momentanément son domicile pour des raisons de sécurité et était de retour chez elle. Les jeunes Imbonerakure l'ont alors accusé de faire partie des groupes rebelles et l'ont tabassé pour le punir et l'obliger à avouer qu'il est un rebelle contre le pouvoir du CNDD-FDD. Le chef de colline a tenté d'intervenir et a lui aussi été tabassé par ces Imbonerakure. L'administrateur communal Ir. Damien Barindambi est arrivé sur les lieux et a arrêté un Imbonerakure prénommé Darius qui occupait le

devant dans ces actes de violence. Selon des sources sur place, les Imbonerakure sèment la terreur dans cette zone.

Trois personnes arrêtées et torturées en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 12 décembre 2016, trois personnes ont été arrêtées sur la colline Musugi, zone Kiyenzi, commune Kanyosha, province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, l'opération a été organisée par des Imbonerakure accompagnés de leur chef prénommé Raymond. Les victimes ont été conduites au cachot du poste de police en commune Kanyosha où elles ont subies des scènes de tortures. Le chef de poste de police de Ruyaga du nom de Pierre Claver Mperabanyanka les a ligotées et tabassées en date du 14 décembre 2016, pendant la journée, pour leur faire avouer qu'elles sont des rebelles et qu'elles possèdent des fusils. Un des détenus ne peut plus prendre la position assise suite aux tortures, selon notre source. En date du 15 décembre 2016, un parmi les trois détenus a été libéré moyennant paiement d'une rançon.

Quatre personnes arrêtées et torturées en commune et province Rumonge

En date du 12 décembre 2016, quatre personnes, Jean-Claude Mpawenayo, Athanase Kwizera, Eric Kabura et Thérance Bimenyimana, ont été arrêtées étant chez elles vers 20 heures sur la colline Kanenge, zone Kigwena, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, elles ont été ligotées et battues par les jeunes Imbonerakure connus sous les sobriquets de Kadogo, Laurent et Made de cette même colline. Ces personnes présentent des blessures au niveau du dos et des jambes dû aux coups de bâtons.

Un observateur du RNODH menacé de mort en province Rutana

En date du 14 décembre 2016, vers 13 heures 30 minutes, un observateur du RNODH en province Rutana du nom d'Augustin Bakunduwukize a été intimidé lorsqu'il était en route de la commune Bukemba vers le chef-lieu de la province Rutana. Selon des sources sur place, le responsable du SNR en province Rutana Jovin Cishahayo l'a menacé de mort en l'accusant de continuer à travailler alors que l'organisation d'origine APRODH a été radiée. C'est ainsi qu'il a fouillé son porte-document et déchiré tous les papiers qui avaient un lien avec les droits de l'Homme. Des mots malveillants et menaçants ont été lancés lors de l'incident de cauchemar vécu par cet observateur des droits de l'Homme en province Rutana.

Une personne arrêtée et torturée en commune Matana, province Bururi

En date du 12 décembre 2016, le nommé Egide Hakizimana, originaire de la commune Mugamba, a été arrêté en commune Matana, province Bururi. Selon des témoins, des policiers l'ont torturé au cachot du poste de police en commune Matana avant de le conduire au cachot du poste de police de la commune Mugamba. Il est accusé d'avoir participé aux manifestations contre le 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Six personnes arrêtées et torturées en province Gitega

En date du 12 décembre 2016, six personnes ont été la cible d'une rafle policière chez Munyarwanda, au centre-ville de Gitega. Parmi ces personnes se trouvent des ressortissants d'origine rwandaise. Elles ont toutes été conduites au cachot du commissariat de police en province Gitega. Ces détenus ont été torturés par la police. Selon le gouverneur de la province Gitega, Venant Manirampa, les rwandais avaient des fausses CNI burundaises et sont des irréguliers dans le pays.

Une personne torturée en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 9 décembre 2016, vers 21 heures, Lionel Nduwimana, membre du parti MSD, profession de maçon, a été torturé sur la colline Bigwa, zone Ruyaga, commune Kanyosha, province Bujumbura rural. Selon des témoins, la victime est tombée dans un groupe de jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD en patrouille nocturne lorsqu'elle rentrait chez elle qui l'ont malmené et battu. Le croyant mort, les bourreaux l'ont laissé sur le lieu du crime après lui avoir soutiré tout ce qu'il possédait. Il a par la suite été secouru par des voisins et des membres de sa famille qui l'ont conduit à l'hôpital de la croix rouge situé au quartier Kigobe, en Mairie de Bujumbura.

I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES

I.4.1. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Cinq personnes arrêtés en commune Bukemba, province Rutana

En date du 26 décembre 2016, vers 11 heures, deux employés de la SOSUMO Philippe Bigirimana et Nicaise Nahimana, ont été arrêtés sur la colline Gihofi, commune Bukemba, province Rutana. Selon des informations recueillies sur place, les jeunes Imbonerakure qui avaient été déployés en grand nombre pour la sécurité du Président Pierre Nkurunziza, en croisade de prière, sont les auteurs de ces arrestations. Ces derniers les ont accusés d'outrage au chef de l'Etat. Les victimes ont été récupérées par le responsable du SNR à Rutana Jovin Cishahayo qui les a conduites directement dans son cachot clandestin se trouvant dans sa résidence au chef-lieu de la province.

Le matin de la journée suivante, elles ont été détenues au cachot du poste de police de Rutana. En date du 29 décembre 2016, ces victimes ont été jugées en flagrance par le TGI Rutana où ils ont nié catégoriquement les accusations et récusé les témoins du parquet. L'affaire a été remise le 2 janvier 2016 pour attendre les témoins de ces présumés. Ils ont été transférés à la prison centrale de Rutana, selon des sources sur place.

D'autres employés de la même société Audace, Gaspard et le petit frère d'un agronome connu sous le nom de « Cuma » ont été arrêtés en date du 28 décembre 2016, vers 15 heures, accusés de la même infraction.

Signalons que pendant la période de croisade de prière organisée par le président Pierre Nkurunziza à Gihofi, non seulement il y a eu des arrestations mais aussi des enlèvements ont été signalés sans oublier des citoyens qui ont pris fuite vers la Tanzanie suite aux intimidations des jeunes Imbonerakure.

Une personne arrêtée en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 26 décembre 2016, vers 10 heures, Timothée a été arrêté par des militaires du camp Mujejuru sans mandat, sur la colline et zone Rukina, commune Mukike, province Bujumbura rural. Il a été immédiatement conduit au cachot du poste de police en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural.

Une personne arrêtée en commune Bukeye, province Muramvya

En date du 26 décembre 2016, vers 18 heures, en commune Bukeye, province Muramvya, Elie Bizabishaka, militant du FNL aile d'Agathon Rwaswa, originaire de la commune Nyamurenza en province Ngozi, a été arrêté lorsqu'il se rendait à Bujumbura à bord d'un bus de la compagnie Mémento. Selon des sources de sa famille, des agents du SNR sans mandat lui ont sorti du bus et l'ont conduit à la brigade de Bukeye puis transféré au commissariat de Muramvya en date du 28 décembre 2016.

Un jeune homme arrêté en commune Mubimbi, province Bujumbura rural

En date du 30 décembre 2016, vers 13 heures 45 minutes, Claude Ndenzako, membre du FNL aile d'Agathon Rwasa, fils de Buyondi, a été arrêté sur la colline Gitwe, zone Mageyo, commune Mubimbi, province Bujumbura rural. Selon nos sources, un Imbonerakure surnommé Musumari accompagné par des policiers l'ont conduit au cachot du SNR en Mairie de Bujumbura. Son appartenance politique est le motif de son arrestation, selon des sources sur place.

Une personne arrêtée en province Cankuzo

Jean Luc Manirakiza, secrétaire du CNDD-FDD à la permanence de ce parti en province Cankuzo a été arrêté par le commissaire provincial de police dans la même province en date du 28 décembre 2016. La victime a été directement conduite au cachot du commissariat de police de la province Cankuzo. Selon des sources de son parti politique, son absence à la croisade de prière organisée par le Président Pierre Nkurunziza en province Rutana est à l'origine de son arrestation. Il est ainsi soupçonné de ne plus être un militant confiant du CNDD-FDD, selon des sources proches de ce parti à Cankuzo.

Rappelons que ce responsable à la permanence du parti CNDD-FDD au chef-lieu de la province est cité dans un dossier de viol impuni et dans d'autres dossiers de violations des droits de l'homme dans cette province.

Au moins 20 personnes arrêtées à la frontière rwando-burundaise, province Kirundo

En date du 26 décembre 2016, une vingtaine de personnes expulsées du Rwanda ont été arrêtées par le commissaire provincial de police en province Kirundo. Ce dernier les a d'abord conduites à la documentation puis les a ensuite transférées au cachot de la PJ Kirundo où ils ont été détenus.

Deux personnes arrêtées en commune Vyanda, province Bururi

En date du 26 décembre 2016, Jean Bosco Nduwimana et Ferdinand Nkurunziza, tous originaires de la colline Karehe, zone Rweza, commune Vyanda, province Bururi, ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police en commune Vyanda. Selon des sources sur place, ces jeunes hommes ont été arrêtés sans aucun motif valable. Ils sont plutôt accusés par les Imbonerakure de leur colline de ne pas vouloir adhérer au parti CNDD-FDD au pouvoir. Lors de notre visite au cachot en date du 29 décembre 2016, aucune infraction n'était marquée dans le registre d'écrou.

Quatre personnes arrêtées en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural

En date du 28 décembre 2016, Tharcisse Gahungu, président de la COSYBU et trois autres personnes qui étaient avec lui, ont été arrêtés dans l'après-midi en zone Ijenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, le président de la COSYBU avait tenu une réunion auprès des cultivateurs du thé et son discours était centré sur les textes en vigueur concernant la formation syndicale. Ils ont été arrêtés et conduits au SNR en Mairie de Bujumbura, selon les mêmes sources. Ils ont été relaxés par après.

Deux membres du FNL aile d'Agathon Rwasa arrêtés en commune Isare, province Bujumbura rural

En date du 19 décembre 2016, vers le matin, 2 membres du FNL, aile d'Agathon Rwasa Judith Ndikumana et Anésie ont été arrêtées par la police en zone Muyira, commune Isare, province Bujumbura rural. Ils ont été détenus dans le cachot de police de la commune Isare.

Deux personnes arrêtées en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 16 décembre 2016, en commune Gihanga, province Bubanza, 2 personnes Désiré Barendayabo et Evariste Nduwimana surnommé Buduna, tous chauffeurs de taxi sur le tronçon Mairie-Gihanga, ont été arrêtées, sans mandat, par le chef de poste de police en commune Gihanga. Selon des témoins, les victimes ont été conduites au cachot de la brigade de Gihanga avant d'être récupérées par le SNR Bubanza puis transférées au cachot du SNR en Mairie de Bujumbura.

Plusieurs personnes arrêtées en commune Mugamba, province Bururi

En dates des 17 et 18 décembre 2016, plusieurs personnes, tous membre du parti FRODEBU, ont été arrêtées par la police sur la colline Nyamugari, zone Nyagasasa, commune Mugamba, province Bururi. Selon des sources sur place, ces arrestations sont intervenues après l'assassinat de 3 personnes Venuste Nzobambona enseignant à l'EP Nyamugari, Nduwimana et le chef de colline Nyamugari.

Trois militaires Ex-FAB arrêtés en commune Mabanda, province Makamba

En date du 15 décembre 2016, les militaires ex-FAB en pension Édouard Bizimana, Pierre Hatungimana et David Ndabahinyuye, ont été arrêtés en commune Mabanda, province Makamba. Selon des témoins, la police a d'abord opéré une fouille perquisition avant d'embarquer les victimes prétextant avoir saisi chez eux des vieilles bottines militaires et des vieux bérets militaires. Au moment où la chambre de conseil du TGI de la province Makamba les a relaxés le 23 décembre 2016, le procureur de la république à Makamba les a maintenus au cachot sous l'ordre d'un responsable provincial du parti au pouvoir, selon une source sur place.

Deux personnes arrêtées en province Makamba

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 décembre 2016 indique que J.Bosco Ntakirutimana et un certain Petit connu pour avoir été directeur de l'EP de Kibago, venaient de totaliser deux semaines au cachot du commissariat de police en province Makamba. Ces personnes ont été arrêtées après une fouille perquisition policière organisée chez elles. Bien que cette fouille n'ait rien révélé d'objets compromettant, la police les a arrêtés et le chef de poste de police en commune Kibago n'a rien fourni comme argument de leur arrestation.

Les mêmes sources parlent de 3 enseignants de l'ECOFO Mbizi, dans cette même commune, Samson, Gervais Ntiranyibagira et Léopold qui avaient été convoqués par l'administrateur communal de Kibago du nom de Zénon Nishimwe. Ils ont été accusés de planifier l'assassinat de leur collègue du nom d'Alexis Nimubona. Les trois enseignants ont été relâchés après avoir signé devant le comité mixte de sécurité qu'ils seront responsables de tout acte qui arrivera à cet enseignant.

Les habitants et les voisins des victimes qualifient ces arrestations et convocations comme des actes d'intimidation envers des présumés opposants du pouvoir dictatorial du Président Pierre Nkurunziza.

Huit personnes arrêtées en province Kirundo

Huit jeunes gens ont été arrêtés en date du 23 décembre 2016 en province Kirundo. Selon des témoins, les huit jeunes gens venaient d'être expulsés du Rwanda. Le SNR en province Kirundo les ont vite conduits au cachot de la PJ Kirundo.

Une personne arrêtée en commune et province Rutana

En date du 22 décembre 2016, vers 8 heures, un boucher de la localité de Birongozi prénommé Luc a été arrêté en commune et province de Rutana. Selon des témoins, le responsable du SNR en province de Rutana, Jovin Cishahayo, l'a conduit dans un cachot clandestin se trouvant dans sa résidence. Les proches de la victime ont demandé aux autorités administratives et judiciaires d'intervenir pour que ce boucher soit détenu au cachot officiel s'il avait commis une infraction. Ce responsable du SNR en province Rutana a l'habitude d'enfermer des citoyens qu'il arrête dans sa résidence.

Une personne arrêtée en zone urbaine Gihosha, Mairie de Bujumbura

En date du 16 décembre 2016, Célestin Nahimana, ancien chef de quartier Nyabagere, zone urbaine de Gihosha, en Mairie de Bujumbura a été arrêté par des agents du SNR. Selon des sources sur place, la victime venait de rentrer d'exil. Après une séance de fouille perquisition menée à son domicile, la police accompagnée des agents du SNR l'ont conduite à l'un des cachots du SNR en Mairie de Bujumbura.

Six personnes arrêtées en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 16 décembre 2016, les nommés Claude Nukuri, Itangishaka, Louis Irakaza, Fiston Muntuwimana et Egide Muhimpundu, tous originaires de la zone Muramba, commune Mugamba, province Bururi ont été arrêtés au marché de Mukike, en province Bujumbura rural. Selon des témoins, les policiers du poste de police au marché de Mukike les ont soupçonnés d'être des opposants au 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza. Les jeunes de la commune Mugamba constituent la cible de la répression policière pour avoir participé aux manifestations de contestation du 3^{ème} mandat du président Pierre Nkurunziza.

Un militaire arrêté au quartier Shatanya, province Gitega

En date du 17 décembre 2016, le caporal Emmanuel Nahayo a été arrêté dans un bar situé au quartier Shatanya au centre-ville de la province Gitega. Selon des sources policières, le caporal était dans un état d'ivresse. Des policiers l'ont alors conduit au cachot du poste de police de la commune Gitega. D'autres sources indiquent que le caporal a été arrêté dans le cadre de la répression des militaires ex-FAB entamée depuis un certain temps par le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

Quatre personnes arrêtées en province Gitega

Quatre personnes Godeberthe Kankindi (responsable d'une maison de passage), J. Paul Hakizimana (Directeur Adjoint de la prison de Gitega), Audace Nyandwi, Emmanuel Kabura (chef de l'unité de police affecté à la prison de Gitega) ont été arrêtées en date du 14 décembre 2016 en province de Gitega à la suite d'un double assassinat qui avait visé un policier et un détenu, la veille. Selon des sources bien informées au sein de la police, les arrestations de faux coupables servent de couverture pour cacher les véritables commanditaires des deux crimes qui ont en réalité été organisés par le SNR.

Neuf militants du FNL d'Agathon Rwasa arrêtées en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 11 décembre 2016, vers le soir, David Nikita, Eric Ndayisenga, Eric Bucumi Baganzicaha, Léopold, Mugisha, Niyongabo, Jules et Prosper surnommé Isidore, tous militants du FNL aile d'Agathon Rwasa ont été arrêtés à la 13^{ème} transversale, colline Kirekura, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, des policiers accompagnés de jeunes Imbonerakure les ont surpris dans une maison. Les accusant de tenir une réunion illégale de déstabilisation, ils les ont ligotés et les ont conduits au cachot du poste de police en zone Maramvya où ils ont été détenus. Le chef des Imbonerakure de la zone Maramvya, Rémy Ntirampeba, est intervenu sur les médias demandant que la

police et l'administration les renforcent pour assurer la sécurité de la localité qui, selon lui, est en proie à des attaques rebelles. Une intervention qui a confirmé que les jeunes Imbonerakure s'étaient déjà confié une mission normalement dévolue aux corps de sécurité.

Un ancien militaire arrêté et transféré au SNR en Mairie de Bujumbura

En date du 14 décembre 2016, Tite Serudugo, un ex- colonel des FAB a été arrêté à son domicile situé en zone urbaine de Kinindo, Mairie de Bujumbura. Selon nos sources, la victime a été conduite dans un des cachots du SNR situé tout près de la cathédrale Regina Mundi, en Mairie de Bujumbura. Selon les mêmes sources, sa famille n'avait pas été autorisée à le voir.

Deux membres du FNL aile d'Agathon Rwaswa arrêtés en commune Mutambu, province Bujumbura rural

En date du 15 décembre 2016, Abel Bizimungu et Ferdinand Niyokindi, tous membres du FNL aile d'Agathon Rwaswa ont été arrêtés sur la colline Munini, zone Gomvyi, commune Mutambu, province Bujumbura rural. Selon des témoins de la scène, la police en compagnie de jeunes Imbonerakure les ont trouvés chez eux et les ont arrêtés sans aucun mandat et les ont conduits au cachot du poste de police de la zone Gomvyi.

Deux membres du FNL aile d'Agathon Rwaswa arrêtés en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 13 décembre 2016, Didier Bukware et Clément Ndirahisha tous membres du FNL aile d'Agathon Rwaswa, ont été arrêtés sur la colline Kigozi, zone Bikanka, commune Mukike, province Bujumbura rural. Selon des témoins, le chef des Imbonerakure sur cette colline, le nommé Jean Claude Kiragurano est l'auteur de cette double arrestation. Il les a enfermés dans sa maison jusqu'en date du 15 décembre 2016 avant que la police n'intervienne pour conduire ces personnes vers le poste de police de Mayuyu. Ce jeune Imbonerakure a aussi été arrêté pour avoir confondu sa maison à un cachot, selon notre source.

Une personne arrêtée en zone urbaine de Ngagara, commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura

Le chef du quartier III Ngagara, Thierry Bangemu, a été enlevé puis conduit au cachot du SNR en Mairie de Bujumbura. Selon des sources de sa famille, la victime a été arrêtée en date du 9 décembre 2016. Elle a été victime de s'être présenté au SNR pour chercher son voisin Dieudonné Bigirimusi alias Muturage, porté disparu depuis le 7 décembre 2016. L'épouse de ce dernier en relation intime avec une personnalité du SNR et en conflit avec son mari a commandité l'enlèvement, selon les mêmes sources. Le chef de quartier est victime de poursuivre un dossier que le SNR veut voir classer sans suite, selon une source de ce service.

Une personne arrêtée en zone urbaine de Kamenge, Mairie de Bujumbura

En date du 12 décembre 2016, Ernest Hakizimana, tailleur dans un atelier de couture se trouvant au quartier Songa, zone urbaine de Kamenge, en Mairie de Bujumbura, a été arrêté par les agents de la BAE qui l'accusaient d'avoir participé dans les attaques armées qui ont ciblé les camps militaires le 11 décembre 2016. La famille et ses voisins ont été surpris par une accusation pareille collée injustement à un citoyen innocent qui était à son travail.

Vingt et une personnes arrêtées en province Makamba

Dans la matinée du 10 décembre 2016, six personnes membres du parti CNDD de Léonard Nyangoma, ont été arrêtées par la police sans mandat en province de Makamba. Trois d'entre elles sont originaires de la

commune Makamba et 3 autres de la commune Nyanza-Lac. Selon des sources sur place, il y a parmi ces personnes arrêtées un policier.

Dix personnes originaires des communes Makamba et Vugizo en province Makamba, et cinq autres des communes Vyanda, Rumonge et Mugamba en province Bururi avaient été également arrêtées en date du 7 décembre 2016 en commune Kayogoro, province Makamba. Selon une source policière, elles ont été accusées d'avoir tenté de voler les munitions à la 520^{ème} brigade de Kayogoro. La même source a indiqué que ces personnes ont été conduites au cachot du commissariat de police en province Makamba en date du 8 décembre 2016. Les témoins et les victimes rejettent cette accusation et dénoncent avoir été victime d'une rafle policière qui visait des personnes non originaires de la commune Kayogoro. Des habitants de la commune Kayogoro dénoncent le comportement de peur d'une rébellion qui pousse la police et l'administration locale à arrêter des gens innocents.

Quatre jeunes hommes arrêtés sur la colline Mugendo-Ruko, commune Mugamba, province Bururi

En date du 9 décembre 2016, quatre jeunes hommes travaillant sur un chantier local ont été arrêtés par des policiers et des militaires sur la colline Mugendo-ruko, commune Mugamba, province Bururi. Les sources sur place indiquent que les forces de l'ordre sont intervenues après avoir reçu des faux renseignements de la part des jeunes Imbonerakure qualifiant ces personnes arrêtées de rebelles. Ces dernières ont été relâchées par la suite.

Au moins 90 personnes arrêtées en province Muyinga

En date du 7 décembre 2016, quatre-vingt-dix personnes ont été arrêtées par les forces de l'ordre en province Muyinga. Selon des témoins, la majorité de ces personnes était des mendiants, des enfants de la rue et des prostituées présumées. L'administrateur de la commune Muyinga, Philippe Nkeramihigo, a indiqué qu'elles ont été arrêtées dans le but de lutter contre la délinquance. Ces personnes arrêtées dénoncent une injustice à leur encontre et demandaient d'être libérées étant donné qu'elles n'avaient commis aucune infraction. Les filles et femmes accusées de se prostituer ont lancé un défi à la police et réclamaient des preuves qu'elles s'adonnent à ce métier.

Trois travailleurs domestiques arrêtés en zone urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

Trois travailleurs domestiques ont été arrêtés lors d'une fouille perquisition organisée par des militaires et policiers dans la matinée du 7 décembre 2016 dans le quartier Kinanira IV de la zone Musaga en Mairie de Bujumbura. Ils ont été conduits dans le cachot du poste de police se trouvant au chef-lieu de la zone urbaine Musaga, accusés de n'avoir pas avec eux des badges de service instaurés par l'administration municipale.

Les habitants de la zone urbaine de Musaga se plaignent du comportement de la police qui prétexte des fouilles perquisitions pour les malmenés. Dans une peur panique, ceux qui se préparaient à se rendre à leur travail ont été obligés de fermer les portes de leurs maisons.

« Quand on est sorti à l'extérieur, on a aperçu des policiers en grand nombre. Ils nous ont dit qu'ils vont faire le contrôle des badges des domestiques. On a eu peur car ils se déplaçaient en masse. Ces policiers ont effectué une fouille perquisition à Kinanira IV et aucune arme n'a été saisie », témoigne un habitant.

Cependant, n'ayant rien trouvé, les policiers ont changé de mission en commençant à contrôler les badges de service des domestiques. Au bout de l'opération, quatre domestiques ont été appréhendés, mais l'un d'entre eux a pu s'échapper, laissant sa CNI.

Une autre fouille perquisition a été menée au quartier Mutanga-sud à l'avenue Kayongozi, commune urbaine de Mukaza mais aucune personne n'a été arrêtée.

Le même jour, une fouille perquisition a aussi été organisée dans la zone urbaine de Kinindo où des travailleurs domestiques ont été contraints de se faire inscrire de force dans un collectif des associations des travailleurs domestiques instauré par l'administration municipale qui distribue des badges à raison de 7.000 fbu chacune.

Certains d'entre eux disent ne pas comprendre pourquoi la police collabore avec cette association pour les contraindre à adhérer à cette dernière. Ceux qui se sont fait inscrire sont rentrés immédiatement après avoir eu un reçu sur lequel sont mentionnés le nom, le prénom, le montant payé et le motif de cette carte.

Une personne arrêtée en commune Giharo, province Rutana

En date du 5 décembre 2016, vers 13 heures, J Pierre Nzoyisaba, membre du FNL aile d'Agathon Rwasa, a été arrêté sur la colline Butezi, commune Giharo et conduit au cachot de poste de police de Gihofi. Selon un témoin, la victime a été arrêtée par Sylvain Rurihafi, président provincial de la ligue des jeunes Imbonerakure et adjoint du président communal du parti au pouvoir, Rénovât Hakizimana, l'accusant injustement de prostitution. La police l'a retenu dans ce cachot mais l'a libéré après lui avoir fait payer une somme de 200.000 fbu d'amende, le lendemain. La victime et ses collègues dénoncent des actes de terrorisme pour les contraindre à adhérer de force au CNDD-FDD.

Trois jeunes arrêtés en commune Mukike, province Bujumbura rural

En date du 8 décembre 2016, vers 10 heures, 3 jeunes gens Léopold Ndikubwayo, Egide Nsengiyumva, et Déo Nkuzimana, tous membres du parti MSD, ont été arrêtés sur la colline Sigi, zone Mayuyu, commune Mukike, province Bujumbura rural. Selon des témoins, la police du poste de police de Mayuyu avait fait une fouille perquisition dans leurs ménages avant de les arrêter. Pourtant, rien de compromettant n'avait été trouvé dans leurs maisons. Les victimes ont été conduites immédiatement dans le cachot de ce même poste de police.

Un éleveur des vaches arrêté en zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza

En date du 7 décembre 2016, un éleveur de vaches du nom de Célestin Karikurubu a été arrêté en zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza. Selon des témoins, il a été accusé par le Major du camp Muzinda du nom de Nzeyimana de calomnies envers les institutions de l'Etat lorsque des agents de l'environnement voulaient lui faire taxer 50.000 fbu par vache alors que ce dernier avait déjà payé à l'OBR 20.000 fbu par vache. Il a été conduit et incarcéré à la brigade de la commune Gihanga.

Un jeune garçon arrêté au quartier de Kabondo, zone urbaine de Kinindo, en Mairie de Bujumbura

En date du 6 décembre 2016, vers 15 heures, un jeune garçon du nom de Pascal Mazameza, alias Pacis a été arrêté au quartier Kabondo, zone urbaine de Kinindo en Mairie de Bujumbura. Selon des témoins, ce jeune garçon innocent a été arrêté par des agents du SNR commandés par le commissaire de police Mathias Niyonzima alias Kazungu. Il a été immédiatement conduit au cachot du SNR tout près de la cathédrale Régina Mundi au centre-ville de la Mairie de Bujumbura.

Seize femmes accusées de prostitution arrêtées en commune Buhiga, province Karusi

En date du 6 décembre 2016, seize femmes accusées de prostitution ont été arrêtées en commune Buhiga, province Karusi. Selon le commissaire provincial de la police Jérôme Ntibogora, ces femmes portent atteinte aux mœurs burundaises et contribuent à l'insécurité. Elles sont détenues au cachot du poste de police de la commune Buhiga. Certaines d'entre elles crient à l'injustice et exigent des preuves qui démontrent ces accusations arbitraires, selon elles. La police et l'administration locales ont exigé à ces femmes de payer chacune une amende de 30.000 fbu pour mériter leur libération. Ces détenues ont dit ne pas être à mesure d'avoir cette somme d'argent, même en se prostituant. Elles ont dit ne pas comprendre

pourquoi la police leur exigerait de payer de l'argent tirée de cette même prostitution, qu'elle est censée vouloir combattre.

Quinze personnes arrêtées en commune urbaine de Musaga, Mairie de Bujumbura

En date du 6 décembre 2016, quinze personnes ont été arrêtées au quartier Kinanira et conduites au cachot du poste de police en zone urbaine de Musaga, commune Muha, en Marie de Bujumbura. Parmi les personnes arrêtées figurait un militaire en fonction, bras ligoté qui a été embarqué par le commandant du camp Muha. Selon des sources sur place, ces personnes sont soupçonnées de collaboration avec une rébellion qui serait en train de combattre le pouvoir du président Pierre Nkurunziza.

Deux jeunes gens arrêtés en commune Bugabira, province Kirundo

Deux jeunes gens Mélance Niyonkuru et Anicet Karekezi, tous âgés de 23 ans, originaires de la colline Rugasa, commune Bugabira, province Kirundo, ont été arrêtés par la police en date du 4 décembre 2016 et sont détenus au cachot de la P.J Ngozi. Ces jeunes hommes disaient avoir été arrêtés injustement et précisaient qu'ils rentraient chez eux en provenance de la province Rutana où ils travaillaient. Ils n'ont pas été enregistrés et aucune infraction n'a été retenue à leur charge.

Trois personnes arrêtées en commune Nyamurenza, province Ngozi

Trois personnes Boniface Nyabenda, âge de 35 ans, originaire de la colline Gitare, commune Nyamurenza, province Ngozi, Tharcisse Mfatavyanka, âgé de 35 ans et Jean Marie Nkuzimana, âgé de 18 ans, originaires de la colline Musasa, commune Kiremba, province Ngozi, ont été arrêtées le 7 décembre 2016 à Ngozi et conduites au cachot de la P.J Ngozi où elles sont détenues. Ces détenus disent n'avoir commis aucune infraction et précisent qu'elles étaient en situation de rapatriement en provenance de la RDC.

Un élève arrêté au chef-lieu de la ville de Ngozi

Un élève du Lycée Technique Alexandro Rossi de Ngozi, en 1^{ère} Informatique, Janvier Niyonkuru, âgé de 23 ans, a été arrêté en date du 6 décembre 2016 au chef-lieu de la province de Ngozi. Selon des témoins, c'est un civil du nom de Franck, un agent de l'hôpital autonome de Ngozi, qui l'a conduit, en compagnie de ses collègues, au cachot de la P.J Ngozi, l'accusant de vol simple d'un Flash disk, Microphone et d'une lampe. La victime était dans ce cachot sans dossier.

Deux personnes arrêtées en commune Kiremba, province Ngozi

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 décembre 2016 indique que les nommés Ezéchiel Uwingirimana, âgé de 26 ans, originaire de la colline Migerero, zone et commune Kiremba, province Ngozi et Vianney Rivuzimana, âgé de 21 ans, de la colline Karangwe, zone Nyagasave, commune Buhinyuza de la province Muyinga, ont été arrêtés en date du 30 novembre 2016. Les détenus disaient avoir été arrêtés alors qu'ils n'avaient commis aucune infraction. Ils disaient avoir simplement été refoulés du Rwanda par la police rwandaise qui les a remis à la police burundaise sur la frontière de Gasenyi. Le chef du SNR s'est contenté de les garder au cachot du poste de police judiciaire.

Un ancien prisonnier libéré et ré arrêté en province Ngozi

L'information parvenue à la Ligue Iteka le 9 décembre 2016 indique qu'en date du 23 novembre 2016, Nestor Baryamwabo, âgé de 53 ans, originaire de la colline Ruhongore, commune et province Ngozi, a été arrêté par la police et conduit au cachot de la P.J Ngozi. Dans le registre d'écrou, aucune infraction n'y était mentionnée mais son dossier était au niveau du parquet de la république à Ngozi. Le détenu avait comparu au parquet de Ngozi et il avait été signifié qu'il était détenu pour l'assassinat. Nestor

Baryamwamo avait été libéré sous la grâce présidentielle comme c'était précisé sur son billet de sortie de la prison centrale de Ngozi.

Un représentant du parti CNDD arrêté en province Makamba

Amani Masumbuko, représentant du CNDD Nyangoma en province Makamba a été arrêté le 8 décembre 2016. Selon des sources de sa famille, la victime avait été arrêtée dans une vague d'arrestation entamée contre des membres ou présumés membres des partis politiques de l'opposition.

1.4.2. DES CAS DE DETENTIONS ILLEGALES

Dix-huit personnes détenues illégalement en province Rutana

En date du 30 décembre 2016, dix-huit détenus étaient encore au cachot du poste de police de Rutana alors que leurs dossiers avaient été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au parquet de Rutana entre les dates du 8 et 26 décembre 2016. C'est une violation flagrante de l'article 37 du CPP. Cette irrégularité a été signalée plusieurs fois mais les autorités ne veulent pas prendre des mesures pour y faire face.

Des détentions illégales en province Gitega

Lors de notre visite les 21 et 22 décembre 2016, une personne de nationalité tanzanienne du nom de Laurien Imani, 23 ans, originaire de Masagamba, région de Ngora Kagera accusé d'irrégulier est au cachot de la PJ en province Gitega. Il avait été arrêté le 15 décembre 2016 en commune Makebukoko, province Gitega. Les responsables de la police à Gitega disent qu'ils envisagent de le transporter jusqu'à la frontière burundo-tanzanienne pour l'expulser.

Au cachot de la PJ, se trouvaient 39 retenus. Parmi ces retenus figurait aussi une personne de nationalité tanzanienne prénommée Boniface, originaire de Mwanza, accusé d'irrégulier sur le sol burundais. Il avoue vivre en Tanzanie mais nie d'être d'origine tanzanienne. Arrêté le 8 décembre 2016, il déclare être venu au Burundi pour rendre visite à son père qui vit en Mairie de Bujumbura.

Dix-sept autres détenus dont 2 femmes étaient sous la responsabilité du parquet de Gitega. Ces détenus n'avaient pas de pièces justificatives de leur détention. Pour 8 détenus, les noms des magistrats instructeurs n'étaient pas indiqués dans le registre d'écrou.

Des détentions illégales en province Rutana

En date du 23 décembre 2016, vingt-deux détenus étaient encore au cachot de poste de police en province Rutana alors que leurs dossiers avaient été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au parquet de Rutana entre les dates du 22 novembre et du 18 décembre 2016. C'est une violation flagrante de l'article 37 du CPP.

Quatre mineurs et huit personnes de nationalités rwandaises détenus au cachot de la PJ en province Gitega

Au cours de la visite effectuée en date du 13 décembre 2016, au cachot de la PJ Gitega, 4 mineurs, 6 personnes de nationalité rwandaise et 2 burundais confondus à des rwandais étaient détenus dans ce cachot.

Les 4 mineurs sont John Reagan Bahama, âgé de 10 ans, résidant à Yoba, commune et province Gitega, arrêté le 11 décembre 2016, accusé de V.Q, Emmanuel Bahama, âgé de 14 ans, accusé aussi de V.Q, Claudine Nijimbere, âgé de 15 ans, originaire de Musinga, arrêté au marché de Gitega, accusé de V.Q, Leonidas Nibigira, âgé de 15 ans, originaire de Ruyigi, arrêté à Magarama en commune Gitega pour raisons d'enquête. Il dit qu'il était venu chercher du travail dans le centre-ville de Gitega.

Ces mineurs pénalement irresponsables étaient logés avec les adultes. Les ODHs ont plaidé en faveur de leur libération et 3 ont été relaxés le même jour.

Il y avait aussi dans ce cachot 6 détenus de nationalité rwandaise et 2 burundais que la police avait confondu à des rwandais, tous accusés d'être des irréguliers sur le sol burundais. Ces personnes sont Jackson Ndiririyimana, âge de 26 ans, résidant à Yoba, commune et province Gitega. Il réside au Burundi depuis une année, Daniel Ntibaziyandemye, âge de 29 ans, résidant à Yoba. Il réside au Burundi depuis 2006, Salomon Niyonsenga, âgé de 28 ans, résidant à Yoba, Jacques Nshimirimana, âgé de 27 ans, résidant à Yoba, Jérôme Kabarinda, âge de 27 ans, résidant à Shatanya, commune et province Gitega, Rwasamanzi Emery, âgé de 25 ans, résidant à Yoba, Bosco Kwizera, âgé de 29 ans, résidant à Nyamugari, commune et province Gitega. Il se dit de père burundais et qu'il est né à Ngozi, Sadi Niyonkuru, âgé de 19 ans, résidant à Magarama, commune et province Gitega. Il dit aussi être burundais et qu'il est né à Ngozi.

Cinq parmi ces rwandais ont été arrêtés le 11 décembre 2016 tandis que d'autres ont été arrêtés le 12 décembre 2016. Ces rwandais disent avoir des pièces leur permettant de vivre au Burundi.

Treize cas de détentions illégales en province Rutana

En date du 16 décembre 2016, treize détenus étaient encore au cachot du poste de police en province de Rutana alors que leurs dossiers avaient été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au parquet de Rutana entre les dates du 22 novembre et 13 décembre 2016. Cela constitue une violation flagrante de l'article 37 du CPP burundais.

Six personnes détenues illégalement au cachot de police en province Rutana

Six détenus étaient encore au cachot du poste de police au chef-lieu de la province Rutana en date du 9 décembre 2016, alors que leurs dossiers avaient été clôturés aux différents postes de police de Rutana et transférés en même temps que les retenus au parquet de Rutana entre les dates du 11 novembre et 2 décembre 2016. Malgré la dénonciation répétitive de cette violation flagrante de l'article 37 du CPP, l'autorité judiciaire reste indifférente et ne prend pas de mesures appropriées pour y faire face.

Soixante-quatre personnes arrêtées et détenues arbitrairement aux cachots de la PSI et de la PJ en province Gitega

Dix retenus irréguliers, tous majeurs dont 1 femme, ont été enregistrés lors de notre visite au cachot de la PSI en province de Gitega en date du 8 décembre 2016. Parmi ces retenus, 5 étaient accusés de fabrication et vente de boissons prohibées. Aucun dossier n'était ouvert à leur charge et avaient été arrêtés sans mandats. Deux retenus avaient été arrêtés pour des raisons d'enquête. Un détenu avait été arrêté pour contrôle d'identité et venait de passer plus de 24 heures dans ce cachot.

Cinquante-quatre autres détenus se trouvaient au cachot de la PJ. Vingt-six retenus dont 3 femmes et une mineure du nom de Pascasie Sinzobatohana, âgée de 15 ans, originaire de la colline Musenga, commune Mutumba, province Karusi, étaient sous responsabilité de la PJ. Ce mineur était accusé d'enlèvement d'un enfant.

Pour 4 retenus, le délai légal de rétention de 7 jours était dépassé et aucune prorogation n'avait été accordée.

Vingt-huit détenus dont 2 femmes étaient sous la responsabilité du Parquet de Gitega. Ces derniers étaient sans pièces justificatives de leur détention.

Dans le même cachot étaient retenus 14 mineurs qui avaient été arrêtés lors d'une rafle effectuée par la police dans le centre-ville de Gitega. Les ODHs ont plaidé pour leur mise en liberté avec succès. Après leur libération, ils ont été conduits jusque dans leurs collines natales.

Sept personnes détenues illégalement au cachot du commissariat en province Muyinga

Sept personnes Anicet Kwizera, âgé de 30 ans, originaire de Mwakiro, Vital Kagara, âgé de 60 ans de la commune Muyinga, et Rwaswa, âgé de 20 ans, de la commune Muyinga, sont tous détenus dans le cachot du commissariat depuis le 14 novembre 2016. Pontien Ndiokubwayo, âgé de 27 ans, Joël Niyindeze, âgé de 27 ans, tous 2 de la commune Muyinga, sont également détenus depuis le 16 novembre 2016. Juma Ndayisenga, âgé de 19 ans, originaire de la commune Muyinga, lui aussi est détenu depuis le 17 novembre 2016 au moment où Jean Claude Bimenyimana, âgé de 19 ans, originaire de la commune Muyinga, se trouve dans ce cachot depuis le 20 novembre 2016. Leurs dossiers ont été déjà transmis au parquet de Muyinga par la PJ.

Une personne détenue illégalement en commune Kabarore, province Kayanza

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 décembre 2016 indique qu'en date du 23 novembre 2016, le nommé Jean-Paul Ndimubandi, originaire de la commune Kabarore, province Kayanza, a été arrêté à Mparamirundi, commune Busiga, province Ngozi. Le détenu dit qu'il était à bord d'une moto transportant de l'huile de palme fraudé. C'est ainsi que la police l'a appréhendé et l'a conduit au cachot de la P.J Ngozi. Sa moto a été saisie et le détenu ignore la destination de sa moto. Son dossier se trouve au niveau du parquet de la république à Ngozi et il n'avait pas encore comparu pour interrogatoire.

1.5. JUSTICE EQUITABLE

Le défi de justice équitable se pose avec acuité au Burundi. Instrumentalisée, la justice burundaise se mêle des affaires politiques et frappe fort contre les présumés opposants du parti au pouvoir. Le pouvoir du CNDD-FDD utilise la justice pour se défaire de toute personne qui dénonce les violations de droits de l'homme et la mauvaise gouvernance qui le caractérise. C'est dans ce cadre que 4 avocats de la défense Vital Nshimirimana, Lambert Nigarura, Armel Niyongere et Dieudonné Bashirahishize sont dans le collimateur de cette justice à la solde du pouvoir CNDD-FDD. Les quatre avocats plaident à partir de leur exil contre les violations de droits de l'homme qui sont commises par ce pouvoir et ce dernier a décidé de les radier de la liste des avocats burundais. Après avoir radié leurs organisations d'origine, la démarche de les radier de la liste des avocats burundais a été entamée.

La Cour d'Appel de Bujumbura a siégé le 22 décembre 2016 pour la 2^{ème} fois pour analyser la demande de l'ex-procureur général de la république Valentin Bagorikunda. Sans permettre à l'avocat congolais du nom de Kazadi qui devrait assurer la défense, la cour a décidé de mettre le dossier en délibéré.

Les 4 avocats et acteurs de la société civile burundaise sont reprochés par le gouvernement d'être derrière le mouvement de contestation du mandat controversé du Président Pierre Nkurunziza. Lors de la première audience du 19 décembre 2016, le représentant du MP avait demandé à la cour d'analyser ce cas comme celui de flagrance. Le barreau de Bujumbura avait refusé de les radier car n'ayant pas été convaincu par les raisons avancées par le procureur général.

D'autre part, la justice burundaise ne considère plus les auteurs des crimes de la même manière. Même en cas de soupçons, la justice burundaise frappe fort ceux qui sont présumés opposés au pouvoir du CNDD-FDD et adoucit les sanctions quand les auteurs des infractions sont proches de ce pouvoir. Dans certains de nos bulletins, nous avons dénoncé cet état de fait qui constitue un danger grave pour la paix et l'harmonie du pays. Pour cette période du bulletin, d'autres faits en rapport avec cette situation de justice de deux poids deux mesures, sont encore une fois enregistrés.

L'information parvenue à la ligue Iteka en date du 16 décembre 2016, indique que 2 Imbonerakure Gervais Hakizimana et Alexis Niyintunze surnommé Turitsa ont été libérés après 3 semaines d'emprisonnement. Ils étaient accusés de meurtre et kidnapping à l'endroit d'un citoyen Jacques Mbonimpa, momentanément porté disparu après son enfermement au domicile de l'un de ces Imbonerakure et rançonné dans la commune de Buganda, province Cibitoke. Des armes à feu avaient également été retrouvées à leurs domiciles. Quelques jours après leur arrestation, la justice burundaise a décidé de les libérer, à la surprise des victimes et de la population de cette province qui déplorent le comportement indigne et criminel de ces deux jeunes Imbonerakure.

Au même moment, le TGI en province de Makamba décide de frapper fort contre 18 présumés opposants politiques accusés de vouloir attaquer le 520^{ème} camp militaire de Gatwe à Makamba. Pourtant, aucune arme n'a été trouvée lors des fouilles perquisitions menées chez eux. Ils ont été transférés à la prison de Rumonge lundi le 12 décembre 2016. Les familles de ces détenus clament leur innocence et demandent leur libération.

Au départ, ils étaient au nombre de 25 personnes arrêtées par la police mercredi le 7 décembre 2016. Parmi ces personnes jugées en flagrance par le tribunal, 7 ont été jugées non coupables et relaxées aussitôt. Les 18 autres ont été condamnés à des peines d'emprisonnement variables. Deux personnes ont été condamnées à 20 ans d'emprisonnement et 15 autres à 15 ans de prison ferme, tandis qu'un dernier a été condamné à 5 ans de prison. Ils ont été accusés d'avoir voulu attaquer le camp de Gatwe, mais le MP n'a pas présenté de preuves, selon des sources du Tribunal.

Le montage pour arrêter ces opposants politiques a commencé avec l'arrestation d'un homme qui avait une barre de fer en commune Kayogoro. Des Imbonerakure du CNDD-FDD en collaboration avec la police ont alors accusé cet homme de vouloir défoncer les stocks militaires du 520^{ème} bataillon de la province Makamba, pour voler les armes.

Les policiers se sont alors mobilisés et ont commencé à arrêter les gens. Huit personnes ont tout de suite été arrêtées et conduites dans les cachots de la police. Le matin du 8 décembre 2016, quand la nouvelle s'est répandue partout, tout le monde était en alerte. Peu après, 20 autres personnes natives de Murenge ont été arrêtées dans cette même commune, explique une autre source à Makamba.

La moitié des personnes arrêtées sont des ex-FAB avant leur fusion avec les groupes rebelles, les autres sont des militants des partis politiques d'opposition. Tous les accusés sont de la composante sociale Tutsi, selon des sources sur place.

La police a procédé à une fouille perquisition dans les maisons de ces accusés, sans rien trouver de compromettant qui puisse les lier à l'accusation de préparation de l'attaque d'un camp militaire.

En province Gitega, 4 personnes sont arrêtées en date du 14 décembre 2016 et jugées en flagrance en date du 16 décembre 2016, dans une affaire d'assassinat d'un détenu et d'un policier tués. Des sources sur place et les avocats de la défense regrettent le verdict du TGI Gitega qui a été pris malgré l'inexistence des preuves. La justice a agi sous la pression du SNR, selon des sources du Tribunal. Celui-ci a frappé fort contre une dame responsable d'une maison de passage où un policier est mort, qui a écopé une peine de 10 ans de servitude pénale contre Godeberthe Kankindi. Elle a aussi frappé fort contre le directeur adjoint J.Paul Hakizimana qui a écopé une peine de 20 ans de servitude pénale. De son côté, Audace Nyanwi a écopé 21 ans de servitude pénale. Le prévenu Emmanuel Kabura a été acquitté alors que le porte-parole de la police avait affirmé que c'est ce dernier qui avait tiré sur le détenu.

Assassinat et complicité d'assassinat, facilitation d'évasion et non-assistance à une personne en danger sont les infractions collées à ces personnes.

Un autre évènement qui a caractérisé la période concernée par ce bulletin est la comparution des 10 personnes arrêtées au quartier Mutakura en zone urbaine de Cibitoke alors qu'ils étaient dans une réunion d'entraide mutuelle. Parmi elles, se trouvaient un journaliste de la radio Maria Burundi Salvator Hakizimana et 9 autres voisins. Ils ont comparu en date du 16 décembre 2016, devant le Tribunal de résidence de Ntakangwa accusés d'« atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat ». Pour l'OMP, cette réunion avait pour objectif de collecter des fonds pour financer les groupes armés. Les prévenus ont rejeté les accusations en affirmant plutôt que cette réunion faisait objet d'une communication auprès du chef du quartier sur des initiatives de développement. Les avocats de la défense ont plaidé pour que leurs clients soient relaxés, en vain. L'OMP a proposé à l'endroit des prévenus une peine de 5 ans de prison et une amende de 100.000fbu chacun, sans aucune preuve de leur culpabilité, selon une source au sein du Tribunal.

En province Bubanza, commune Gihanga, quatre jeunes Imbonerakure ont bénéficié d'une libération alors que des témoins et des victimes réclament leur responsabilité dans un dossier criminel d'un jeune élève du primaire Faustin Niyonsaba commis au village IV, en zone Gihanga. Selon des sources sur place ces Imbonerakure ont payé une rançon de 100.000 fbu pour leur libération. L'impunité des crimes commis par cette jeunesse est devenue une triste réalité.

En date du 5 décembre 2016, des Imbonerakure du parti CNDD-FDD poursuivis pour le meurtre et incarcérés au cachot de la police de la commune Gihanga en province Bubanza, ont été relâchés. Ils étaient accusés d'avoir tabassés à mort un élève de la 6^{ème} primaire. Quatre sur les sept d'entre eux ont payé une rançon de 100.000 fbu chacun. Cette libération a rendu la population de Gihanga en colère, car ceux qui avaient réclamé que justice soit faite ont été à leur tour arrêtés et emprisonnés.

Faustin Niyonsaba avait été lynché à mort par des Imbonerakure en patrouille en commune Gihanga, province Bubanza. « On attendait plutôt une décision de justice, mais on nous surprend en les libérant. Quand ils sont arrivés au village, ils nous ont fait peur, et se vantent que quiconque leur veut la prison se verra lui-même emprisonné», témoigne un habitant de Gihanga.

Les instances judiciaires ont changé de cibles. Ceux qui avaient demandé que les Imbonerakure soient poursuivis ont été arrêtés par la police qui les accuse de se rebeller contre l'Etat. Il s'agit du nommé Ciza, ancien chef des Imbonerakure à Gihanga, de Sahinguvu et de Nsengiyumva qui ont été arrêtés. On les accuse d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat alors qu'ils n'avaient fait que dénoncer les criminels. « Les choses ont changé ici. Quand on ose accuser un Imbonerakure, on te qualifie de rebelle, et voilà c'est la charge d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat », s'indigne un habitant.

Au cours d'une réunion entre les administratifs, les corps de sécurité et la population en date du 25 novembre 2016, ces responsables avaient pourtant promis à la population de Gihanga que les auteurs de l'assassinat de Faustin Niyonsaba seront tous arrêtés et traduits devant la justice. L'affaire a donc tourné au vinaigre, ceux qui avaient demandé que justice soit faite sont plutôt arrêtés et emprisonnés alors que ceux que les véritables auteurs ont été libérés.

Il s'agit aussi d'un élu collinaire du village V de la commune Gihanga, province Bubanza du nom de Célestin Kaburungu incarcéré le 5 décembre 2016 au poste de police de Gihanga. Selon des sources sur place, Célestin a témoigné sur la mort de l'élève Faustin Niyonsaba. Son tort est d'avoir dénoncé au procureur de Bubanza l'implication des jeunes Imbonerakure dans l'assassinat de l'élève Faustin Niyonsaba, un écolier de 15 ans lynché à mort dans la nuit du 19 novembre 2016. La population de Gihanga clame l'innocence de cet élu et demande sa libération. Elle dénonce un moyen de détourner l'attention et de faire distraire les gens dans le but d'intimider toute tentative de continuer à réclamer la justice. Cet élu collinaire est victime d'avoir osé dire la vérité et d'avoir eu le courage de dénoncer les exactions et violations des droits de l'Homme commises par les Imbonerakure du village V à Gihanga.

Les habitants de la commune Gihanga dénoncent l'impunité instaurée par la police et le parquet qui, au lieu d'arrêter les coupables du lynchage, s'en prennent à un témoin clé.

Il a dénoncé entre autre comment ces jeunes du parti présidentiel donnent les ordres au villageois de rester dans leurs maisons à partir de 20 heures. Cet élu était membre du parti d'opposition FRODEBU.

1.6. DU DROIT A LA LIBERTE D'ASSOCIATION

L'Assemblée nationale burundaise a adopté en date du 29 décembre 2016 une nouvelle loi qui réduit considérablement la liberté d'association au Burundi. La loi met un contrôle très rigoureux envers les ONG nationales et internationales ayant une antenne au Burundi. Désormais, les responsables ne doivent pas dépasser cinq ans à la gouvernance des associations nationales au moment où le ministère de l'intérieur est appelé à renouveler chaque année l'accréditation. La loi donne des pouvoirs exorbitants à ce ministère qui pourra désormais décider, sans passer par la justice burundaise, suspendre ou radier les organisations qui n'auront pas « satisfait » le pouvoir. Au moment où cette loi n'était pas encore adoptée et promulguée, cela n'a pas empêché le ministre Pascal Barandagiye de prendre une décision de radier plusieurs organisations de la société civile dont la Ligue Burundaise des droits de l'Homme Iteka, en date du 21 décembre 2016.

1.7. TRAFIC DES ETRES HUMAINS

Le trafic des êtres humains au Burundi a déjà prouvé des conséquences graves sur la santé de ses victimes. Cela se fait remarquer depuis le mouvement de retour qui s'accélère de plus en plus. Des victimes en état de santé critique retournent au pays après un long séjour chez leurs trafiquants en Oman et/ou en Arabie Saoudite.

Deux jeunes filles originaires du quartier Swahili de la ville de Rumonge sont revenues au Burundi, pendant ce mois. L'une revenait d'Oman et l'autre d'Arabie Saoudite. La première venait de passer deux ans à Oman et la deuxième six mois en Arabie Saoudite. Elles étaient parties dans ces pays chercher du travail. Elles ont été maltraitées et travaillaient plusieurs heures sans salaires. Celle qui travaillait à Oman dit avoir été obligée de se faire passer pour une malade mentale pour échapper à la maltraitance dont elle était quotidiennement victime. Elle est allée porter plainte à la police qui a récupéré son passeport, ce qui lui a permis de pouvoir regagner sa patrie. L'autre a eu la chance de rencontrer un congolais qui parlait le Kirundi et qui l'a sauvé la vie en alertant la police. Ces deux filles sont revenues au Burundi en état de choc mental profond. Elles disent regretter toute leur vie la présence dans ces pays.

1.8. DROIT A L'EDUCATION

A l'ECOFO Stella Matutina situé au centre-ville de la Mairie de Bujumbura en date du 14 décembre 2016, des élèves ont déchiré le matériel scolaire reçu comme une aide de la part de l'UNICEF. Selon des sources sur place, les élèves disaient voir à l'intérieur de la couverture des cahiers la photo du Président Pierre Nkurunziza et un gobelet rempli de sang. D'autres écoliers disaient voir à l'intérieur de la couverture une Croix. Ce comportement des élèves reflète un état mental de traumatisme consécutif à la crise socio-politique lié au 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza, selon un expert en éducation.

1.9. SECURITE ALIMENTAIRE

La montée des prix des produits de première nécessité commence à agacer les autorités à la base qui perdent de plus en plus leur pédale et croient contrôler ces prix par des mesures insensées. Peut-on se réveiller un matin et décider les prix des produits au marché ? Telle est la question que l'on peut se poser si on observe le comportement d'un administrateur communal qui se réveille un matin pour décider lui-même les prix des produits au marché. Ceci se passe en commune et province Cankuzo.

En date du 28 décembre 2016, les petits commerçants des produits agricoles et vivriers ont boycotté le marché de la commune Cankuzo pour manifester leur mécontentement suite à la décision de réduction des prix des produits au marché prise par Innocent Nyandwi, administrateur de la commune Cankuzo. A titre

illustratif, il a réduit le prix du haricot à 1000fbu le kg alors qu'il était à 1500 fbu, le prix de la viande à 5000 fbu le kg alors qu'il était à 6000 fbu, le prix de l'œuf à 150 fbu alors qu'il était à 300 fbu, la pomme de terre à 500fbu le kg alors qu'elle coûtait 850 fbu le kg, le riz à 1500 fbu alors qu'il était à 2000 fbu, etc.

Cette décision a révolté les commerçants qui ont désormais refusé de travailler en perte. Jusqu'au 30 décembre 2016, ils avaient boycotté le marché. Selon des analystes avisés, la décision va aggraver la situation alimentaire des ménages qui sont désormais obligés de vendre ces produits à la clandestinité et sur des prix plus élevés. Selon cet analyste, le contrôle des prix des produits de base ne se fait pas sur base de décision mais sur base de la promotion des services de production car la loi de l'offre et de la demande est une loi incontournable. Quand la production est faible et que la demande est forte, inévitablement les prix doivent monter. L'administrateur est plutôt interpellé de faire la promotion de l'agriculture pour augmenter la production agricole et vivrière.

Les mesures de sécurité qui sont prises, malgré les déclarations toutes faites du gouvernement du Burundi qui chante une paix totale recouvrée par les burundais, empêchent les gens non seulement d'être libres pour chercher la survie mais aussi de vaquer à leur activité quotidienne. C'est le cas de la frontière rwando-burundaise où les affaires sont quasiment suspendues. C'est le cas aussi de la frontière du Burundi avec la RDC, du côté de la commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural où une décision suspendant toute activité champêtre a été prise en date du 14 décembre 2016 par les autorités, sous prétexte de renforcer la sécurité dans ce secteur. Personne n'est autorisée d'y mettre les pieds alors que les champs étaient sur le point d'être moissonnés. Cette mesure concerne un terrain d'exploitation agricole d'une superficie de plus de 100 ha, situé dans la plaine de la Rusizi.

C'est le cas également de la province Makamba où le gouverneur, Gad Niyukuri, a pris la décision de fermer trois cabarets se trouvant au chef-lieu de la ville de Makamba sous prétexte que ces derniers sont fréquentés par les membres des partis d'opposition qui y organisent des réunions ayant pour but de déstabiliser le pouvoir, selon ce gouverneur.

La situation économique précaire dans laquelle croupissent des ménages burundais est aggravée par l'instauration des taxes abusives, des contributions excessives forcées imposées par le pouvoir du CNDD-FDD dans presque toutes les provinces du pays, les détournements des aides et des mesures inappropriées et injustes prises par une administration politisée à outrance. En Mairie de Bujumbura, les conducteurs des taxis-vélos se plaignent des exigences financières imposées par les services municipales en complicité avec des associations des taxis-vélo à la solde du parti CNDD-FDD au pouvoir. En province de Kirundo, la population se plaint de détournement des aides.

En date du 7 décembre 2016, les taxi-vélos de la Mairie de Bujumbura ont dénoncé ce qu'ils qualifient de complicité de vol entre les dirigeants des associations des taxis vélos, la police et la Mairie de Bujumbura. Ces taxi-vélos disent que ces associations cherchent toujours des prétextes pour leur soutirer de l'argent.

Ces associations SOTAVEBU et SOTAVEDEBU ont obligé ces taxi-vélos d'acheter en effet un gilet pour 13.000 fbu et une plaque pour vélo de 8.000 fbu sans oublier 1.000 fbu perçus chaque mois comme frais de cotisation au sein de l'association. Chaque jour, ces taxi-vélos payent 100 fbu en plus qui vont dans les caisses de ces associations. Une carte de service de 3.000 fbu d'une validité de 5 ans doit aussi être payée par chacun des conducteurs de taxi-vélos. Ces derniers trouvent que ces montants sont excessifs. Ils demandent au gouvernement de suspendre ces mesures si non ils seront obligés d'abandonner ce métier. Les plaques pour vélo sont de deux sortes. Une de couleur jaune est pour les taxi-vélos et une autre de couleur blanche pour les vélos d'usage privé.

Des analystes économiques dénoncent la volonté des services de l'Etat et du parti CNDD-FDD de collecter les fonds pour leur fonctionnement au détriment des ménages burundais qui souffrent de faim. Cette collecte forcée d'argent est faite dans un contexte où le budget de fonctionnement est en mal de permettre la survie aux institutions de l'Etat, selon une source du ministère des finances burundais.

Détournement des aides en nourriture destinées à la population de la commune Busoni, province Kirundo : la population de la commune Busoni, province Kirundo se lamente en disant que les autorités locales et l'administrateur de la commune Busoni ont détourné les aides qui lui étaient destinées. Selon des sources sur place, en date du 4 décembre 2016, deux camions de type Fuso remplis de boutures de manioc ont été détournées par l'administrateur Marie Claudine Hashazinka.

Le conseil communal avait proposé une réunion pour limoger l'administrateur mais le président du parti CNDD-FDD a refusé que cette réunion soit tenue dans le but de protéger l'administrateur.

Une mesure injuste contre un commerçant, en zone Mukerwa, commune Nyarunazi province Kirundo : L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 décembre 2016 indique qu'en date du 29 novembre 2016, une boutique d'un commerçant du nom de Ntirandekura, membre du parti FRODEBU Nyakuri, a été fermée par l'administrateur communal de Kirundo après lui avoir exigé de payer des contributions forcées pour la construction du marché de Kananga, situé dans la zone Murore à environs 20 km de la commune Nyarunazi. Cette mesure injuste a touché ce commerçant pour la simple raison qu'il appartient à un parti politique de l'opposition, selon un membre de sa famille interrogée.

1.10. DROIT A LA PROPRIETE FONCIERE

Plus de 500 ménages expulsés de leurs propriétés en commune Gihanga, province Bubanza

Les habitants du village Kagaragara, tout proche de la réserve naturelle de la Rukoko ont été expulsés le 18 décembre 2016 par des militaires qui les ont escortés jusqu'au niveau de la RN5, la route Bujumbura-Rugombo. Des femmes, des hommes, des enfants et des vieillards ont été obligés de dormir à la belle étoile devant le bureau de la zone Buringa, commune Gihanga sans assistance. Selon une source de l'administration, ces ménages ont été expulsés de leurs propriétés pour des raisons sécuritaires et de protection de l'environnement.

Selon un des expulsés du nom de Joseph Misago, âgé de 80 ans, ils se sont réveillés retrouvant leurs maisons ceinturées par des militaires en grand nombre. Ils ont pensé à une fouille perquisition comme d'habitude mais ils ont été recommandés de vider rapidement les lieux. La même source indique que plusieurs décrets, le dernier datant de 2011, portant modifications de certaines dispositions du décret de 2000 portant délimitation du parc national et réserves naturelles ne les avaient pourtant pas touchés.

Après leur expulsion, cet endroit a été mis sous la garde des militaires. Ces habitants ont mené une vie difficile, ils se couvraient de moustiquaires et de morceaux de sachets, devant le bureau de la cette zone Buringa. Ils ont manqué de nourritures alors qu'ils avaient des champs prêts à être récolter. "Nous ne pouvons pas aller récolter quelque chose pour nourrir les enfants, les militaires nous disent qu'ils vont tirer sur nous ou nous battre", a témoigné un de ces habitants, devant ses enfants qui pleuraient. Six jours après, ces ménages ont été autorisés de regagner leurs ménages suite à l'intervention de l'Ombudsman.

1.11. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Infanticide et violence sexuelle en province Muramvya

En date du 20 décembre 2016, sur la colline Gahaga, province Muramvya, un nouveau-né a été tué et enterré à la sauvette par ses deux parents Gilbert Hatungimana, professeur au Lycée notre Dame de Bukeye et Estelle Bizimana, élève de 3^{ème} Lettres Modernes. Selon des sources sur place, ce professeur avait engrossé son élève et tentait de cacher le crime en effaçant les traces de viol. Les deux personnes ont été arrêtées, humiliées devant la population, puis conduites à la prison centrale de Muramvya.

Dans cette même province, une jeune fille, âgée de 19 ans, en état d'arriéré mental a été violée en date du 28 décembre 2016, en commune Mbuye, en province Muramvya. L'auteur du viol, un voisin prénommé Edmond a été arrêté et conduit à la prison centrale de Muramvya.

Trois cas de viols en commune et province Bubanza

En date du 14 décembre 2016, vers 21 heures, Vumiliya, élève à l'ECOFO Gisovu en 7^{ème} année, âgée de 16 ans, fille de Salomon et Hélène, est morte après avoir été violée par Innocent Miburo, sur la colline Shari, sous colline Giko, zone, commune et province Bubanza. Le présumé auteur a été arrêté par la police et se trouve à la prison de Bubanza, selon nos sources.

Sur cette même colline de Shari, L N, âgée de 16 ans, a été violé en date du 19 décembre 2016, vers 9 heures par un homme de 35 ans prénommé Jonathan. Selon des sources sur place, le présumé auteur du crime et la victime ont pris le large. Le viol a été commis dans la maison de l'auteur en l'absence de l'épouse de ce dernier.

En date du 20 décembre 2016, notre rédaction a appris qu'une autre fille A.N, âgé de 16 ans, a aussi été violée en date du 18 décembre 2016, vers 18 heures, sur la sous colline Gisovu, zone, commune et province Bubanza par le prénommé David résidant sur la colline Giko, zone, commune et province Bubanza. Le présumé auteur a aussi pris le large et la victime a bénéficié des soins médicaux, selon notre source.

Deux cas de viol en province Cibitoke

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 décembre 2016 indique qu'une fillette de 10 ans a été violée par une personne inconnue en date du 30 novembre 2016, en commune Mugina, province Cibitoke. Selon des sources sur place, l'auteur présumé du viol a pris le large.

Dans cette même province, commune Buganda, une fillette de 12 ans a été violée en date du 27 novembre 2016. Les personnes qui ont assisté la victime avant de la conduire vers une structure de soin localisée non loin de la colline où le viol a eu lieu, ont indiqué que l'auteur a pris le large.

II. DES FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAVERES

Un cadavre retrouvé en commune Kiganda, province Muramvya

En date du 26 décembre 2016, le cadavre de Fidélité Ndereyimana a été retrouvé à quelques mètres de chez elle en commune Kiganda, province Muramvya. La victime était portée disparue depuis le 24 décembre 2016. Les témoins disent que les auteurs du crime sont venus déposer son corps à cet endroit après l'avoir tué ailleurs.

Un corps sans vie retrouvé en commune Bisoro, province Mwaro

Un corps sans vie d'un certain Léonce Surwavuba, enseignant à l'ECOFO Rurero, commune Bisoro, province Mwaro, a été retrouvé dans une vallée proche de l'école où il travaillait. Selon une source de sa famille, la victime a été étranglée, son cadavre jeté dans une vallée. La même source indique que cet enseignant a été victime d'un marché de fourniture de matériaux de construction d'une école sur cette colline qui lui avait été accordé par la croix rouge du Burundi. Des sources sur place disent que la police a déjà arrêté 16 suspects pour des raisons d'enquêtes.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mugina, province Cibitoke

Un corps sans vie d'un certain Japhet Nyabenda, commerçant à la frontière rwando-burundaise au niveau de Ruhwa, a été retrouvé dans la rivière Ruhwa situé dans la commune Mugina, province Cibitoke. Sa famille déplore que la police et l'administration se soient précipitées à enterrer le leur avant les enquêtes.

Un cadavre retrouvé en commune Kabarore, province Kayanza

En date du 6 décembre 2016, un corps sans vie d'une femme appelée Julienne Nizigiyimana, a été retrouvé dans un boisement sur la colline Gisagara, sous colline Kabuhura, zone Rugazi, commune Kabarore, province Kayanza. Selon des témoins qui ont vu le cadavre, cette personne est morte poignardée sur la tête.

II.2. JUSTICE POPULAIRE

La province de Cankuzo enregistre ces derniers temps des effectifs de plus en plus inquiétant de justice populaire. Dans nos bulletins précédents, des cas de justice populaires ont été relevés. Le phénomène continue et mérite une attention particulière de la part de l'autorité publique.

En commune Mishiha, colline Musemo et même dans d'autres collines, les gens continuent à se faire justice sans que l'autorité administrative et policière prenne des mesures pour éradiquer le phénomène. Les faiseurs de pluie sont frappés, tués, enterrés et déterrés au su des autorités. En date du 26 décembre 2016, à 9 heures 30 minutes, un homme de la colline Musemo a été enterré jusqu'au cou parce que la pluie a tari et déterré quelques heures après.

En commune Gisagara, province Cankuzo, l'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 décembre 2016 indique que deux personnes de la colline Gitwenge, commune Gisagara sont au cachot du commissariat de police Cankuzo pour avoir frappé l'administrateur communal de Gisagara et son conseiller quand ils étaient allés renverser la nuit les boissons prohibées fabriquées sur base d'ananas, selon des sources sur place. Ces autorités ont fait violation de domicile et les populations se sont fait justice.

II.3. ATTAQUES ARMEES

Deux personnes tuées en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 1^{er} janvier 2017, vers 21 heures, sur la colline Nyamaboko, zone Kiyenzi, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, 2 personnes Gilbert Bandika alias Juma, originaire de la colline Murwa, zone Ruyaga, commune Kanyosha et Nestor Nkeshimana alias Mandela, originaire de la colline Nyamaboko, zone Kiyenzi, commune Kanyosha ont été tuées fusillées par des hommes armés en tenues militaires. Selon nos sources, les victimes rentraient d'une fête.

Une personne blessée en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 1^{er} janvier 2017, sur la colline Mwico, zone Ruyaga, commune Kanyosha, province Bujumbura rural, le prénommé Musa a été blessé fusillé au bras par un militaire lorsqu'il se trouvait dans un bar à un endroit appelé « Kubasekeza ». Selon nos sources, Musa avait refusé d'acheter une bouteille de bière à ce militaire. La victime a été conduite à l'hôpital de la croix rouge de Bujumbura.

Une personne tuée en commune Songa, province Bururi

En date du 25 décembre 2016, le nommé Bukeyeneza a été tué sur la colline Taba, commune Songa, province Bururi. Selon les sources sur place, une grenade a été lancée par des personnes non identifiées sur la victime qui est morte sur le champ. Des sources sur place indiquent qu'il y a prolifération des armes légères et de petits calibres dans la province Bururi.

Une personne blessée en commune Burambi, province Bururi

En date du 27 décembre 2016, une personne du nom de Nzoyihaya, originaire de la colline Gisenyi, commune Burambi, province Bururi a été grièvement blessée au visage et aux bras. D'après les sources sur place, il a été attaqué par des inconnus sur la colline Donge-ruzi, dans la vallée de la rivière Dama en commune Mugamba, province Bururi.

Une femme tuée et son épouse gravement blessé en commune Butaganzwa, province Ruyigi

En date du 20 décembre 2016, vers la nuit, une enseignante prénommée Renilde a été tuée et son mari blessé à la grenade sur la colline Gakonko, commune Butaganzwa, province Ruyigi. L'auteur du crime leur a lancé une grenade lorsqu'ils rentraient chez eux sur une moto. La femme enseignante est morte sur le coup et son mari Augustin a été gravement blessé et conduit au CDS Muhwazi.

Sept personnes blessées et 32 autres arrêtées en commune et province de Bururi

En date du 15 décembre 2016, sept personnes dont 4 policiers et 3 civiles ont été blessées au cours d'une attaque armée qui a visé l'Hôtel « Phoenicia » situé au centre-ville de la province Bururi. Parmi les personnes blessées figurent le chef du SNR en province Bururi et son AT, l'adjoint du commissaire de police de Bururi et une dame qui est aussi commissaire de police. D'après le conseiller du gouverneur de Bururi, Melchior Ndayirukiye, c'était aux environs de 19 heures, quand un homme est entré dans le bar de l'hôtel, et s'est dirigé vers la table où étaient assis le chef du SNR de Bururi, l'adjoint du commissaire de Bururi et une dame commissaire. Il leur a fait un salut militaire, il a reculé de 5 pas et il a commencé à leur tirer dessus. Ensuite, il leur a lancé une grenade. Quelques secondes après, un 2^{ème} homme armé a surgi, a lancé une grenade et a tiré beaucoup de coups de feu à l'aide d'un pistolet, blessant 3 civils. Grièvement blessés, le chef du SNR de Bururi et l'adjoint du commissaire de police ont été évacués à l'hôpital de Bururi avant d'être transférés à Bujumbura pour se faire soigner. Selon des sources sur place, trente-deux personnes ont été arrêtées.

Une femme tuée dans sa maison en commune et province Ngozi

En date du 5 décembre 2016, la nommée Emmanuella Nduwimana, a été assassinée dans sa maison se trouvant sur la colline Hina, commune et province Ngozi. La police a mis la main sur des présumés auteurs du crime qui sont détenus au cachot de la P.J Ngozi, pour des raisons d'enquête.

II.4. D'AUTRES FAITS RAPPORTES

Trois officiers de la FDN révoqués

En date du 26 décembre 2016, capitaine Nsavyimana, Lieutenant-Colonel Aimable Habiyambere et Colonel Adolphe Manirakiza ont été révoqués de l'armée burundaise. Ce dernier a été porte-parole de la FDN et après avoir terminé son mandat à la mission de maintien de la paix en Centrafrique, il n'est pas rentré au pays. Il affirme que ce décret du Président Pierre Nkurunziza a été sorti alors qu'il avait en bonne et due forme présenté sa démission. Ils sont considérés par l'État-major de l'armée burundaise comme des déserteurs. Signalons que le Président de la République a multiplié les décrets pareils durant les deux années du 3^{ème} mandat controversé.

Une personne tuée et une autre blessée en commune Songa, province Bururi

En date du 26 décembre 2016, un jeune homme est mort et un enfant a été grièvement blessé par une explosion de grenade sur la colline Taba, commune Songa, province Bururi. Selon des sources sur place, la grenade avait explosé pendant que les enfants la tripotaient. L'un des jeunes garçons était en 8^{ème} année et

l'autre en 4^{ème} année primaire. Celui de 8^{ème} année est mort sur le champ. Ils vivaient seuls avec leur grand-mère et la grenade se trouvait dans leur maison, selon des témoins sur place.

Explosion d'une grenade au centre urbain, province Bururi

En date du 29 décembre 2016 à 17 heures 10 minutes, une grenade a explosé au centre urbain de Bururi tout près de la réserve Naturelle de la Kibira. Aucun dégât humain et matériel n'a été enregistré. Selon des sources sur place, les armes circulent dans la communauté comme si c'était un phénomène normal.

Des patrouilles militaires en centre urbain de Cankuzo

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 décembre 2016 indique que les militaires du camp Mutukura ont intensifié les patrouilles, le soir. Leur présence en grand nombre se fait remarquer tous les jours au centre urbain de la province Cankuzo. Les habitants de cette province pensent que ces militaires s'attendent à d'éventuelles attaques armées. Ils sont inquiets et disent être sous-informés.

Destruction du site des déplacés de Carama, en Mairie de Bujumbura

Deux cent soixante ménages composés de 850 personnes du site de déplacés internes de Carama en Mairie de Bujumbura dont la plupart sont des déplacés de guerre de 1993, se sont réveillés le matin du 29 décembre 2016 encerclés par des policiers qui étaient venus en grand nombre pour les expulser de ce site où ils venaient de passer plusieurs années.

Certains de ces personnes ne savent pas où aller après avoir été contraints de quitter leurs collines natales suite à la guerre qui a suivie l'assassinat du Président Melchior Ndadaye en 1993. D'autres se sont retrouvées expulsés de leurs terres suite à l'absence prolongée chez eux. Ces déplacés ont été contraints de monter dans des camions de police pour être embarqués dans leurs provinces d'origine. Le site a par la suite été détruit.

Selon des sources sur place, la mesure a été prise à la surprise des victimes qui déplorent ce comportement du pouvoir CNDD-FDD qui prend des mesures de plus en plus impopulaires qui violent gravement les droits et libertés de la population vulnérable.

Des ex-FAB sous menaces d'arrestations en commune Matana, province Bururi

En date du 19 décembre 2016, quarante militaires démobilisés et/ou pensionnés issus des ex-FAB, tous de la composante sociale Tutsi ont appris qu'ils étaient sur une liste noire dans les mains du responsable du SNR et du chef de poste de police en commune Matana, province Bururi. Selon des sources sur place, ils sont tous sous menace d'assassinat et/ou d'arrestation, ce qui a causé une peur panique au sein de leurs familles respectives. La plupart de ces personnes sont originaires de la colline Sakinyonga, commune Matana, province Bururi.

Suite aux tensions survenues après la divulgation de cette liste, le chef de zone Gasibe a annoncé qu'il allait tenir une réunion à l'endroit de ses administrés. Certaines personnes sont déjà au courant qu'ils sont sur cette liste, car leurs noms ont été cités par un informateur du SNR et elles craignent qu'elles soient prochainement arrêtées, déclare une source sur place. Certains responsables administratifs de Matana confirment l'existence de cette liste noire. Un jeune élève de Matana a été arrêté pour interrogatoire à ce sujet par la PJ, déclare l'administration.

Une peur panique en commune Bukemba, province Rutana

Les habitants de la colline Bugiga, commune Bukemba, province Rutana sont dans une peur panique suite aux entraînements paramilitaires effectués la nuit par les jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD.

Selon des informations recueillies auprès des habitants de la colline Bugiga, commune Bukemba, des jeunes Imbonerakure de cette colline sont munis de gourdins pendant ces exercices et entonnent des

slogans qui glorifient le parti CNDD-FDD au pouvoir, poursuivent nos sources à Bugiga. Les habitants disent avoir peur de ces entraînements et se demandent pourquoi ces exercices se font la nuit.

Nos sources nous indiquent que les Imbonerakure qui participent à ces entraînements nocturnes se comptent entre 20 et 100. Les mêmes sources notent que leurs responsables sont un Imbonerakure du nom de Bayisabe et un conseiller de l'administrateur de la commune Bukemba.

Les habitants demandent aux administratifs locaux de sortir du silence et mettre un terme à ces exercices qui font peur à la population.

Des patrouilles nocturnes inquiétantes en province Kirundo

Des patrouilles nocturnes faites par des militaires accompagnés d'Imbonerakure dont Macumi, chauffeur à l'hôpital Kanyinya et Nkurunziza, le chef de colline Nyange-Bushaza, en ville de Kirundo font peur aux habitants. En effet, selon des sources sur place, le colonel Ildephonse Baranyikwa, commandant du camp Mutwenzi, ordonne tous les jours des patrouilles dans la ville de Kirundo. Au moins 50 militaires collaborent avec des Imbonerakure dans ce travail. Les habitants de cette localité sont très inquiets de cette collaboration non habituelle entre les Imbonerakure et les militaires.

Des recensements à base ethniques, en province de Bururi

Le recensement ethnique dans le secteur de l'administration publique continue dans le pays. Dans ces derniers jours, les fonctionnaires des différents services publics en province Bururi subissent ce recensement. Selon des sources sur place, les fonctionnaires sont très inquiets du fait que le recensement est fait par des jeunes Imbonerakure. Ils ont aussi peur d'être limogé ou d'être redéployé dans d'autres zones. Le phénomène de pointage par des croix sur les maisons des membres des partis d'opposition inquiète aussi la population, selon les sources sur place.

Des coups de feu répétitifs en province de Rumonge

Des coups de feu répétitifs sont régulièrement entendus dans la localité de Nkayamba, en commune et province Rumonge dans un endroit où se trouve une permanence du parti au pouvoir le CNDD-FDD. La population a peur et ne comprend pas l'origine et la cause de ces coups de feu. Les derniers en date se sont faits entendre dans la nuit du 18 décembre 2016, dans la localité de Nkayamba, zone et commune Rumonge. Les habitants de cette localité disent que cela a commencé avec l'ouverture de la permanence du CNDD-FDD dans leur commune et pense que ce sont des entraînements paramilitaires des Imbonerakure. Cette permanence du parti CNDD-FDD se trouve dans un lieu isolé, éloigné de la ville de Rumonge dans une vallée à Nkayamba, vers Dama.

Des présumés opposants du pouvoir CNDD-FDD menacés de mort en commune Mubimbi, province Bujumbura rural

Dans la matinée du 17 décembre 2016, quatre maisons des présumés opposants du CNDD-FDD sur la colline Kigunga, zone Maryazi, commune Mubimbi, province Bujumbura rural ont été la cible des Imbonerakure qui y ont marqué des signes de sang et des écrits sur les portes. Les maisons ciblées appartiennent à Côme Burikukiye, ancien président de l'UPRONA aile de Charles Nditije en commune Mubimbi, Tite Ntiranyibagira, Bernard Mahengamo et Kazezwa dont son mari mort était membre du FNL aile d'Agathon Rwaswa. « Si vous ne partez pas en exil comme d'autres Mujeri (chiens), vous verrez beaucoup plus que ça », tel était le message transmis sur les portes de ces maisons. « Les Mujeri » ie « Chiens errants » est une appellation inventée par le Président de la République Pierre Nkurunziza pour qualifier et déshumaniser ses opposants politiques. Selon nos sources, les chefs collinaires et chefs des Imbonerakure ont passé sur ces maisons et se sont gardés de tout commentaire.

Ce genre de menaces et intimidation a été observé durant ces derniers temps en province Rumonge où plus de 60 maisons des présumés opposants du CNDD-FDD ont été ciblées.

Une permanence en cours de construction à l'entrée principale du Lycée Bubanza, en province Bubanza

En date du 12 décembre 2016, un drapeau du parti CNDD-FDD a été hissé à l'entrée principale du Lycée Bubanza, en province Bubanza. Selon des sources sur place, un camion benne plein de cailloux a été versé au même endroit dans le but d'y construire une permanence de ce parti. Les habitants et le corps enseignant trouvent anormal qu'un drapeau du parti soit hissé sur une école au moment où les écoles doivent être des espaces apolitiques.

Fouille perquisition au domicile d'un ex- FAB en commune Mugina, province Cibitoke

Dans la nuit du 14 au 15 décembre 2016, sur la colline Kirinzi, commune Mugina, province Cibitoke, la police et les Imbonerakure ont organisé une fouille perquisition au domicile d'Emmanuel Bigumandondera, un retraité ex-militaire du camp de Ngagara. Selon nos sources, le domicile de l'ex-FAB et actuellement conseiller de cette colline Kirinzi, a été encerclé par des policiers et des jeunes Imbonerakure du CNDD-FDD qui lui ont demandé de dénoncer un groupe de rebelles qui passerait régulièrement la nuit chez lui. Le retraité a nié cette accusation et a précisé qu'il n'en savait rien. Ils l'ont mis en garde et sont partis menaçant de lui faire du mal s'il ne s'avise pas à appartenir au parti CNDD-FDD.

Fouille perquisition aux quartiers des expatriés belges en zone urbaine de Kinindo, commune Muha, Mairie de Bujumbura

En date du 15 décembre 2016, la police burundaise a mené une fouille perquisition dans les résidences du quartier Belge en zone urbaine de Kinindo, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Ce quartier, comme son nom l'indique, est habité par des ressortissants à majorité européens en général et les belges en particulier.

Lors de cette fouille perquisition, seule une maison en étage habitée par des militaires belges travaillant à l'ambassade belge au Burundi a échappé à cette action policière. Aucune arme, aucun effet militaire ou policier ni objet suspect n'a été saisi. La représentation diplomatique belge a exigé que les policiers fassent ce travail sans armes, ce qui a été accepté. Le policier en civil qui est entré dans l'immeuble contrôlait les passeports et notait toutes les identités et nationalités.

Fouille perquisition des ménages en commune Burambi, province de Rumonge

La police et les jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD ont effectué le matin du 14 décembre 2016 une fouille perquisition dans des ménages des zones Rusabagi, Murago et Maramvya en commune Burambi, province Rumonge. Les ménages ciblés étaient ceux des supposés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza qui ont fui pour des raisons de sécurité.

Selon des sources sur place, cette fouille était supervisée par l'OPJ en commune Burambi du nom de Nathanaël Ntakarutimana. Des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir participaient à l'opération. Ils sont entrés dans le ménage d'un certain Eric Ntaconayigizen, en exil. Ils ont intimidé ceux qui étaient là en leur demandant où était le chef de ménage. Les policiers et les Imbonerakure exigeaient aux habitants de montrer les rebelles, selon cette même source.

Au même moment, le chef de zone Maramvya prénommé Prime accompagné de policiers et des Imbonerakure faisaient le contrôle des CNI. Des gens qui se rendaient au marché de Murago en commune Burambi ont été obligés de payer des amendes allant de 2.000 à 5.000 fbu pour n'avoir pas eu le soin de se

munir de CNI. L'argent collecté, sans quittance, a servi de rémunération aux jeunes Imbonerakure qui avaient aidé dans ce travail de fouille perquisition, selon notre source.

Fouille perquisition en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

Une fouille perquisition a été organisée en date du 16 décembre 2016 de la 11^{ème} à la 16^{ème} avenue de la zone urbaine de Cibitoke. Selon nos informations, il n'y a pas eu d'arrestations, mais ce genre de fouille perquisition répétitive a créé une peur panique à l'endroit de la population de Cibitoke. En outre, ces fouilles perquisitions visent principalement les quartiers contestataires du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Des grenades et des munitions au domicile d'un ancien chef de zone Bugarama en province Muramvya

En date du 8 décembre 2016, des grenades et des munitions ont été trouvées au domicile d'un ancien chef de zone Bugarama, commune et province Muramvya du nom de Canut Nivyayo. Cette découverte a été à l'origine d'une peur panique au sein de la population qui pense que ces armes qui circulent sont la preuve de l'insécurité dans le pays.

Cinq directeurs des ECOFO en cavale en province Kayanza

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 novembre 2016 indique que les directeurs des écoles fondamentales de Ryakamba I, Bandaga, Gasare, Murambi, Mpemba, et Burarana, tous de la province Kayanza, ont pris le large. Selon des sources sur place, les uns étaient accusés d'avoir envoyé des candidats à l'école d'excellence qui ne sont pas de leurs écoles, moyennant une somme d'argent en guise de corruption. Les autres n'ont pas envoyé les véritables candidats qui devraient participer à l'examen de sélection. Le DCE de Matongo, lui aussi est en cavale. Il essayait de tout faire pour couvrir ces directeurs. Le ministère de l'éducation a ordonné le remplacement de ces responsables des ECOFO mais ce DCE de Matongo a refusé de proposer les noms des remplaçants.

Selon notre source d'information, un de ces cinq directeurs a été arrêté. Lors de la comparution devant le procureur de la république à Kayanza, il s'est fait accompagner par le vice-président du parti CNDD FDD au niveau provincial. Ce responsable du parti au pouvoir à Kayanza, était président du parti dans la commune de Matongo quand ces directeurs ont commis ces fautes.

Cette même source indique que le chef de l'Etat Pierre Nkurunziza a tenu une réunion avec les services en commune Gatara de la province Kayanza le 1^{er} décembre 2016, et a ordonné l'arrestation des directeurs fautifs.

Ces mêmes cas de fraudes ont été dénoncés dans les provinces de Cibitoke et Ngozi. Avec l'année scolaire 2016-2017, des écoles d'excellence ont été créées dans chaque région. Les premiers des classes de 6^{ème} année étaient invités à passer le test de sélection qui a eu lieu en mi-septembre 2016. Les élèves sélectionnés auront le privilège de suivre les études gratuitement.

Le gouvernement du Burundi prend des mesures controversées à l'égard des chefs des missions diplomatiques accréditées à Bujumbura

Les chefs de missions diplomatiques invités aux cérémonies officielles devront désormais y répondre physiquement. Ils ne peuvent se faire représenter que lorsqu'ils sont en dehors du pays d'accréditation et que cela a été notifié au ministère des relations extérieures et de la coopération internationale. Cela ressort d'une note verbale que le ministère des relations extérieures et de la coopération internationale a récemment adressée aux missions diplomatiques et consulaires ainsi qu'aux organisations internationales accréditées à Bujumbura. Selon certains diplomates burundais, la mesure est inopportune et pourrait entacher ou aggraver les relations diplomatiques avec le Burundi. Selon des anciens diplomates burundais,

un chef de mission diplomatique peut tomber malade à la dernière minute alors qu'il était invité à une cérémonie officielle. Il a le droit de se faire représenter à condition qu'il avise à temps les concernés. Ces diplomates burundais rappellent qu'un ambassadeur doit servir avant tout son pays d'origine et peut se retrouver obligé de ne pas se présenter physiquement dans une cérémonie officielle du pays suite à ses obligations de travail. Les mêmes diplomates burundais affirment que la procédure normale des choses autorise au chef de mission diplomatique de désigner un autre agent diplomatique pour qu'il aille lui représenter en cas d'empêchement.

La même note précise également que les demandes d'audience auprès des autorités du pays seront introduites par une note verbale adressée au ministère des relations extérieures et de la coopération internationale au moins 10 jours avant la date souhaitée pour l'entretien. Même les demandes d'autorisation de survol et d'atterrissage doivent être communiquées à temps en prenant soin de préciser l'objet de la mission, les membres de la délégation et ceux d'équipage, les plans de vol, les dates d'arrivées, de départ ainsi que les caractéristiques nécessaires de l'avion devraient être notifiées à ce ministère.

En outre, les invitations aux cérémonies des fêtes nationales et autres activités adressées aux membres du gouvernement passent obligatoirement au ministère ayant les relations extérieures dans ses attributions. Le lieu des cérémonies des fêtes nationales doit être communiqué aux moins 10 jours avant la date des cérémonies.

Quatre magasins et deux pharmacies partis en fumée tout près de l'ancien marché central, en Mairie de Bujumbura

L'incendie s'est déclaré le matin du 7 décembre 2016, à la jonction des avenues de l'ancien marché central de Bujumbura et celle de l'enseignement, en face de la Banque Nationale du Développement Economique «BNDE». Les six magasins de « Chez Diko » dont quatre ont été complètement ravagés et 2 partiellement touchés, contenaient des différents articles notamment les habits et des ustensiles de cuisine. Deux pharmacies vétérinaires et humaines ont été également réduites en cendres. Selon l'un des propriétaires de ces pharmacies, la perte est estimée à la hauteur de 30 millions de fbu, car rien n'a pu être sauvé.

Le porte-parole de la police Pierre Nkurukiye s'est exprimé via son compte Tweeter et a affirmé que cet incendie est dû au court-circuit. La grande majorité des propriétaires de ces magasins de «chez Diko», étaient des anciens locataires de l'ancien marché central de Bujumbura qui a été ravagé par un incendie le 27 janvier 2013.

Des fouilles perquisitions inquiétantes dans le quartier Rango, commune et province de Gitega

En date du 7 décembre 2016, une fouille perquisition a été organisée dans la ville de Gitega. Cette opération a été dirigée contre le quartier de Rango, un quartier considéré par le pouvoir burundais comme majoritairement occupé par des opposants politiques. Lors de cette fouille, aucune arme n'a été saisie mais trois paires de bottines ont été trouvées chez un commissaire de police en fonction et d'autres chez les militaires et policiers en retraite. La fouille était dirigée par le commissaire provincial de Gitega, Melchior Hakizimana. Les habitants de ce quartier s'inquiètent des fouilles intempestives aux allures intimidantes organisées dans ce quartier de Rango au moment où des opérations de ce genre ne sont pas organisées dans d'autres quartiers.

Une alerte par l'ambassade des USA d'une menace des terroristes en Mairie de Bujumbura

L'ambassade des Etats-Unis d'Amérique au Burundi alerte ses citoyens vivant au Burundi de prendre des mesures de sécurité. Dans son message d'alerte, l'ambassade des Etats-Unis dit que des informations indiquant que des attaques des groupes terroristes pourraient être organisées au cours du mois de décembre 2016. L'ambassade demande aux américains d'éviter certains endroits de la ville de Bujumbura tels que les restaurants et les boîtes de nuit de la localité de Kajaga, les restaurants sur les plages, des lieux publics où

l'insécurité est prévisible. Le personnel de l'ambassade est appelé à être vigilant pour des activités suspectes et de suivre chaque jour les flashes d'information locale pour de nouvelles informations.

Une présence suspecte des Imbonerakure dans la commune Burambi, province de Rumonge

Une peur panique a envahi les habitants de la commune Burambi, province de Rumonge. Selon des sources sur place, une présence inquiétante des jeunes individus dans des ménages des autorités locales fait peur aux habitants déjà traumatisés par des opérations policières de répression. Il y a 2 semaines qu'ils voient beaucoup d'Imbonerakure des provinces de Ngozi et de Kirundo venir s'installer dans leur commune. La population est inquiète car elle ne connaît pas la raison de cette présence. Elle dénonce par exemple une présence de jeunes inconnus chez Elie Ndikuriyo et Isaac, conseiller à la commune de Burambi. Il y a aussi le directeur de l'ECOFO de Kanda de la zone Maramvya qui héberge jusqu'à plus de 3 personnes. Pendant la nuit, ces Imbonerakure mettent des tenues militaires, portent des fusils et font des rondes nocturnes, selon les témoins. Prime Ndayisenga, le chef de zone Maramvya, dit que ce sont des rumeurs. La population de cette zone demande aux forces de l'ordre et aux ODHs de suivre de près cette situation car les activités de ces Imbonerakure les inquiètent.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations de droits de l'Homme, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas de tortures, d'enlèvements, d'arrestations arbitraires et d'emprisonnement. Des cas de disparitions forcées, de tortures et d'arrestations constituent le lot quotidien des burundais présumés être contre le régime du pouvoir du Président Pierre Nkurunziza.

La ligue Iteka déplore le comportement des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD qui sèment la terreur dans le pays mais qui restent impunis au moment où des présumés opposants du parti au pouvoir subissent des châtements impitoyables.

Elle est préoccupée par la destruction du site de déplacés de Carama au moment où le pouvoir n'a pas prévu des mesures alternatives pour la réinstallation de ces populations vulnérables.

Elle regrette la prolifération des armes légères et de petits calibres qui caractérise et met en mal le contexte sécuritaire burundais.

La ligue Iteka est préoccupée par la déstabilisation des ménages de la localité de Kagaragara en commune Gihanga, province Bubanza expulsés de leurs propriétés en date du 18 décembre 2016.

Elle est aussi inquiétée par la situation économique dans laquelle croupissent des ménages burundais, qui est aggravée par des mesures sécuritaires d'un pays en guerre alors que le pouvoir ne cesse de déclarer que le pays est en paix totale.

Ainsi, vu la situation continuellement grave des droits de l'Homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'Homme en assurant la sécurité et la protection de la population sans discrimination ;
- De démanteler et désarmer la milice de la ligue des jeunes Imbonerakure qui sème la terreur dans le pays et qui s'est substituée à l'administration et aux corps de sécurité, au lieu de chercher à la légaliser ;
- De faire respecter le CPP burundais pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faits et/ou traités par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;

- De mettre fin à l'injustice et à la politique de la terreur, la source de tous les maux qu'a connu le peuple burundais depuis son indépendance ;
- De punir les auteurs des violations de droits de l'Homme devenues quasi quotidiennes dans le pays ;
- De mettre fin aux mesures excessives de sécurité qui aggravent la situation économique déjà précaire des ménages burundais ;
- De cesser le harcèlement à l'endroit des déplacés de guerre interne du moment que la sécurité sur leurs collines n'est pas rassurée ;
- De ne pas promulguer la loi qui régit les ONGs nationales et internationales qui contient des dispositions qui rétrécissent la liberté d'association au Burundi ;
- De revenir sur la décision de radiation des organisations des droits de l'Homme.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire et policière de protection de la population burundaise en détresse.

C) A l'ONU

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De faire pression sur le gouvernement du Burundi en vue de respecter le droit à la liberté d'expression et d'association ;
- Mettre en œuvre la décision prise d'envoyer des policiers et des observateurs dans les meilleurs délais.

D) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique.

E) EAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

F) A la CPI

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.